

# JOURNAL OFFICIEL



## DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

(50<sup>e</sup> SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2<sup>e</sup> séance du mercredi 9 novembre 1988

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

#### 1. Questions au Gouvernement (p. 2001).

M. le président.

##### ANCIENS COMBATTANTS (p. 2001)

MM. Théo Vial-Massat, André Méric, secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre.

##### S.N.C.F. : SÉCURITÉ (p. 2002)

MM. Bernard Stasi, Michel Delebarre, ministre des transports et de la mer.

##### SITUATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE (p. 2003)

MM. Jean Le Garrec, Michel Durafour, ministre de la fonction publique et des réformes administratives.

##### SÉCURITÉ ROUTIÈRE (p. 2003)

MM. Jean-Pierre Fourré, Georges Sarre, secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports et de la mer, chargé des transports routiers et fluviaux.

##### MAÏS (p. 2004)

MM. Henri Emmanuelli, Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.

##### GRÈVES : CONSÉQUENCES SUR L'ÉCONOMIE NATIONALE (p. 2005)

MM. Roland Blum, Jean Poperen, ministre chargé des relations avec le Parlement.

##### S.N.C.F. : SÉCURITÉ (p. 2006)

MM. Charles Fèvre, Michel Delebarre, ministre des transports et de la mer.

##### MOUVEMENT SOCIAL (p. 2007)

MM. Jacques Rimbault, Michel Rocard, Premier ministre.

##### LUTTE CONTRE LE SIDA (p. 2009)

MM. Dominique Baudis, Claude Evin, ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement.

### PRÉCARITÉ DE L'EMPLOI (p. 2009)

MM. Jérôme Lambert, André Laignel, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, chargé de la formation professionnelle.

### CALAMITÉS AGRICOLES ET QUOTAS LAITIERS (p. 2010)

MM. Michel Dinet, Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.

### POLLUTION DE LA CORRÈZE (p. 2011)

MM. Paul-Louis Tenaille, Brice Lalonde, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement.

### *Suspension et reprise de la séance (p. 2012)*

### PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

#### 2. Rappel au règlement (p. 2012).

MM. Jean-Fierre Brard, le président, Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

#### 3. Loi de finances pour 1989 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2012).

##### Industrie et aménagement du territoire Industrie (suite)

Réponses (suite) de M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, aux questions de : Mme Marie-Madeleine Dieulangard, MM. Michel Carlelet, Jacques Becq, Jean-Marie Bockel, Jean Tardito, Louis Pierna, Mme Muguette Jacquaint, MM. Francis Geng, Jean-Pierre Bouquet, Charles Metzinger, Christian Bataille, Roger Léron, Jean-Pierre Baumler, Jean-Paul Bachy.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

#### 4. Ordre du jour (p. 2023).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTICE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Aujourd'hui, quatre groupes seulement interviendront au cours de la séance de questions au Gouvernement puisque nos collègues du groupe du Rassemblement pour la République m'ont fait savoir qu'en raison de l'anniversaire du décès du général de Gaulle ils se rendaient, conformément à leur tradition, aujourd'hui même à Colombey-les-Deux-Eglises. Ils regrettent donc de ne pouvoir être présents cet après-midi.

Nous commencerons par une question du groupe communiste.

### ANCIENS COMBATTANTS

**M. le président.** La parole est à M. Théo Vial-Massat.

**M. Théo Vial-Massat.** Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre. Elle pourrait également s'adresser à M. le Premier ministre, puisqu'elle concerne le soixante-dixième anniversaire de l'armistice de 1918.

Ancien combattant de 1939-1945, dont le père est mort pour la France, victime de la Première Guerre mondiale, ce n'est pas sans émotion que j'évoque les souffrances de ceux qui ont vécu l'enfer, si bien décrit par Henri Barbusse dans son inoubliable chef-d'œuvre *Le Feu*.

Vendredi, des discours officiels exalteront leur sacrifice et les 30 000 survivants devraient recevoir à cette occasion un diplôme d'honneur. Je m'en réjouis et, d'avance, je m'y associe, bien que j'eusse préféré pour tous ces braves la remise de la Légion d'honneur.

Mais Légion d'honneur ou pas, cela ne suffirait pas, car les anciens combattants, ceux de 1914-1918, comme ceux de 1939-1945 et de la guerre d'Algérie, ne vivent pas seulement de discours, de diplômes, ni même de décorations. La considération qu'on veut bien leur accorder devrait d'abord passer par la prise en compte de leurs revendications.

Or le budget présenté devant cette assemblée, budget que le groupe communiste a critiqué, ne répond à aucune des grandes revendications de ceux dont Clemenceau disait : « Ils ont des droits sur nous ». Rien pour le rattrapage des deux points de retard du rapport constant, rien pour la campagne double, rien pour les anciens d'Afrique du Nord, rien pour les combattants volontaires de la Résistance et si peu pour les veuves ! L'ensemble des mesures proposées est d'une très grande misère qui est inacceptable.

Le mécontentement est grand, et le Gouvernement le sait. La mobilisation, elle, est tellement puissante que notre assemblée a été amenée à réserver les crédits du budget des anciens combattants.

Aussi, au moment où nous nous préparons à célébrer la fin du conflit le plus meurtrier dont notre pays ait jamais souffert, je demande au Gouvernement si, conformément aux promesses électorales, il est décidé à répondre positivement et rapidement à l'exigence du monde ancien combattant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre.

**M. André Méric, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, je voudrais tout d'abord répondre au député qui vient de m'interpeller que pour le soixante-dixième anniversaire de l'armistice de la Première Guerre mondiale, le secrétariat d'Etat a fait un effort d'organisation exceptionnel et qui dépasse très largement tout ce qui avait été fait préalablement.

En ce qui concerne la remise d'un diplôme d'honneur, vous savez, monsieur le député, que nous sommes intervenus dans ce sens. Vous savez aussi que nous avons fait des démarches pour obtenir un contingent de légions d'honneur pour les anciens combattants de 1914-1918.

Mais vous estimez que les décorations et les rubans ne suffisent pas et qu'en réalité rien n'est fait pour les anciens combattants de 1914-1918, de 1939-1945 et de l'Algérie. Je vous fais observer qu'il n'y a que quatre mois que je suis secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre. J'ai repris tous les dossiers.

Vous avez évoqué le rapport constant. On en a débattu ici lors de l'examen de mon budget. Le rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales et le rapporteur spécial de la commission des finances ont été d'accord avec moi pour reconnaître qu'il fallait mettre au point, après une consultation, un nouveau système de référence indiscutable parce qu'admis par tous. La référence, c'est le traitement de l'huissier de première classe. En juillet 1987, les traitements des agents des catégories C et D ont été augmentés, sauf celui de cet huissier, tant et si bien que, réglementairement, on ne peut pas donner suite à la requête des anciens combattants et victimes de guerre. C'est pourquoi je veux changer, dans l'intérêt des anciens combattants, cet indice en souhaitant qu'il n'y ait plus de quiproquos comme celui que nous connaissons aujourd'hui. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*)

Vous avez dit aussi qu'on ne faisait pas grand-chose pour les veuves. Mais, en reprenant l'historique de la législation et de la réglementation, je me suis aperçu - je l'ai déjà dit à l'Assemblée nationale - qu'en 1928 une loi avait été adoptée pour que les veuves de guerre puissent bénéficier dans les délais les plus brefs de l'indice 500. Nous sommes en 1988 et cet indice n'a pas encore été atteint. La seule augmentation dont elles ont bénéficié a eu lieu en 1964. J'ai considéré que cette affaire était prioritaire et j'ai obtenu de vous, mesdames, messieurs les députés, par la réserve parlementaire, les 75 millions qui me permettraient de financer la première année d'un plan de cinq ans. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous avez parlé des revendications des anciens combattants d'Afrique du Nord. Je peux vous assurer que je ne les ai pas perdues de vue, contrairement à ce qui a pu être dit, mais, en la circonstance, avant même de réunir des commissions de concertation tripartites, je fais étudier le financement de toutes les revendications dont j'ai été saisi. Je ne veux pas aller devant une commission sans savoir très exactement quel appel aux finances on doit faire pour satisfaire les demandes des anciens combattants victimes de guerre et des anciens combattants d'Algérie.

Le Président de la République, par l'intermédiaire de M. Pierre Bérégovoy, qui était le directeur de sa campagne lors de l'élection présidentielle, a pris l'engagement de réunir des tables rondes avec les organisations d'anciens combattants pour définir non seulement le financement mais aussi le calendrier d'application des mesures. Il en est de même pour les requêtes du « front uni », expression qui figure dans la lettre qu'a fait parvenir M. Bérégovoy. Je suis en train d'organiser ces tables rondes. Mais, auparavant, il fallait que je connaisse dans le détail les dossiers du ministère qui m'a été confiés. Maintenant, je suis à même de le faire. Je puis vous dire que, pour l'indice du rapport constant, la première réu-

nion tripartite aura lieu dans les premiers jours du mois de décembre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pour les forclusions, un projet de loi, qui fait l'objet en ce moment d'une réunion interministérielle, viendra en discussion avant la fin de la présente session. Il vous donnera satisfaction.

Voilà tout ce que nous avons pu faire en quelques semaines. Je vous remercie, monsieur le député, d'avoir posé une question qui m'a permis d'apporter ces précisions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Gérard Bapt.** Très bonne réponse !

**M. le président.** Nous en venons à une question du groupe de l'Union du centre.

S.N.C.F. : SÉCURITÉ

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Stasi.

**M. Bernard Stasi.** Ma question s'adresse à M. le ministre des transports.

Après hélas ! bien d'autres accidents et tant d'autres victimes, une catastrophe ferroviaire qui s'est produite lundi dernier à Ay, près d'Épernay, vient d'endeuiller la Marne et, au-delà de ce département, le pays tout entier.

L'hommage que l'Assemblée nationale a rendu hier aux victimes et la sympathie qu'elle a exprimée aux familles ont été appréciés comme un témoignage de la solidarité nationale, mais, en présence d'une telle catastrophe, il est du devoir de la représentation nationale de se poser des questions et de vous interroger, monsieur le ministre des transports.

Au-delà de l'erreur humaine qui, en la circonstance, a été, semble-t-il, à l'origine de l'accident de lundi, cette succession d'accidents manifeste - de nombreux observateurs l'ont noté - un mal profond. Dans une interview qu'il a donnée à un journal du soir, le président de la S.N.C.F. a affirmé qu'il existait effectivement un grave problème culturel de l'entreprise S.N.C.F. et que celle-ci éprouvait des difficultés à s'adapter à la société qui l'entourait. Et il ajoutait que ceux qui y travaillent ne sont plus formés comme ils devraient l'être et ne sont plus inspirés par les mêmes motivations.

Les causes de ce malaise sont nombreuses, et le cadre des questions d'actualité n'est sans doute pas le plus approprié pour ouvrir un débat sur les problèmes de fond de la S.N.C.F. Certes, la S.N.C.F., qui constitue une prestigieuse vitrine de la technologie française, a en quelques années accompli de véritables exploits et redonné au rail, du moins pour les transports de voyageurs, toute la place qu'il lui revient. Il faut en féliciter tous ceux qui y travaillent, c'est-à-dire essentiellement les cheminots, dont certains viennent de payer de leur vie dans l'accident d'Ay le prix de leur attachement à un métier dont on oublie trop souvent qu'il comporte bien des dangers.

Mais il semble que les progrès technologiques n'ont pas été accompagnés par les transformations nécessaires en ce qui concerne le fonctionnement de la maison, le comportement des agents. Une hiérarchie encore trop pesante ne permet pas le développement de la responsabilité chez les cheminots. Les gouvernements successifs ont toujours considéré qu'il leur appartenait de fixer la politique salariale, les effectifs, les investissements et les tarifs de la S.N.C.F., tout en exigeant d'elle qu'elle se comporte comme une véritable entreprise, entreprise qu'on n'a pas hésité à déstabiliser ces dernières années par des changements de président, parfois inspirés par des considérations partisans.

Pour ce qui concerne plus précisément la sécurité, il est indiscutablement de la responsabilité du Gouvernement d'exiger qu'un programme précis, détaillé, complet soit mis en œuvre afin de rattraper le temps perdu. Le précédent président de la S.N.C.F., Philippe Rouvillois, avant d'être révoqué dans des conditions injustes (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française*), avait engagé à cet égard une politique courageuse.

À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, un pays comme la France ne peut accepter de compter par dizaines chaque année les morts et les blessés dans des accidents de chemin de fer. Je vous saurais gré, monsieur le ministre, de bien vouloir nous rassurer sur la volonté du Gouvernement de mettre en œuvre dans les meilleurs délais la vigoureuse politique de sécurité

qui s'impose à la S.N.C.F. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des transports et de la mer.

**M. Michel Delebarre, ministre des transports et de la mer.** Monsieur le député, avant de répondre à votre question, permettez-moi de renouveler, au nom de M. le Premier ministre et du Gouvernement, l'hommage rendu ici même, hier, aux victimes de ce tragique accident. Cet hommage faisait écho à celui de M. le chef de l'État lui-même, hommage renouvelé par le conseil des ministres, ce matin, à l'initiative de M. le Premier ministre.

La S.N.C.F. et l'une des entreprises participant avec elle au service public ferroviaire sont en deuil. Des cheminots, des salariés de l'entreprise Fourchard et Renard de Bar-le-Duc, que vous connaissez bien, ont témoigné, au prix de leur vie, du dévouement quotidien dont font preuve, dans des conditions souvent difficiles et, comme vous l'avez dit, souvent ignorées du grand public, tous ceux qui, en assurant l'entretien des voies, contribuent au fonctionnement et à la qualité du transport ferroviaire.

Monsieur le député, le Président de la République, le Premier ministre et le Gouvernement ont fait part à l'opinion, il y a quelques mois déjà, de leurs préoccupations liées au problème de sécurité dans les différents modes de transport. J'ai moi-même affirmé, dès ma prise de fonction, que le droit à la sécurité était le premier droit des usagers. C'est pourquoi depuis quatre mois des mesures importantes ont été prises tant dans le domaine du transport aérien que dans celui de la sécurité routière.

S'agissant plus particulièrement du transport ferroviaire et de la S.N.C.F., il convient de saisir toutes les dimensions du problème : dix mille trains circulent chaque jour et chaque année près de 800 millions de voyageurs utilisent le transport ferroviaire.

C'est l'honneur et la fierté des cheminots de devoir assurer la sécurité de ces déplacements, dans des conditions souvent difficiles et ingrates. Les événements de ces derniers mois, que vous avez vous-même évoqués, n'en sont que plus profondément ressentis par le monde du rail lui-même. Ils marquent aussi profondément, cela va de soi, l'opinion publique tout entière, attachée à la qualité et à la sécurité du chemin de fer.

Cette aspiration est légitime. Chaque année, la S.N.C.F. consacre près de 2 milliards de francs d'investissements à la lutte pour améliorer la sécurité du transport ferroviaire. Les impératifs budgétaires qui l'ont amenée à faire des efforts importants de productivité n'ont nullement mis en cause l'attention portée à la sécurité. Ainsi l'automatisation de postes d'aiguillage permet une sécurité accrue en prévenant les défaillances humaines ou en palliant leurs conséquences tout en se traduisant par une baisse du personnel affecté jusque là dans les tâches correspondantes.

L'objectif de l'amélioration de la sécurité doit cependant être poursuivi sans relâche car les événements récents le rappellent cruellement. A ma demande, le président de la S.N.C.F., M. Jacques Fournier, a soumis à son conseil d'administration, le 26 octobre dernier, un programme ambitieux, précis et détaillé, comme vous venez de le souhaiter, portant sur les cinq prochaines années mais dont la mise en œuvre commence immédiatement. Ce programme représente un effort financier de l'ordre de 4 milliards de francs.

Dans ce programme, la technologie est au service de la sécurité ; elle ne lui est pas contraire. Je mentionnerai seulement ici la place réservée aux dispositifs les plus performants pour le freinage, le contrôle de la vitesse ou l'amélioration des voies et des installations.

Mais il n'y a de bonnes technologies que si les hommes ont appris à s'en rendre familiers et à savoir les utiliser. C'est pourquoi le programme met également l'accent sur la qualité de la formation des hommes et sur l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail.

Pour la mise en œuvre de ce plan, j'ai veillé, en accord avec M. Pierre Bérégovoy, ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et du budget, à ce que la S.N.C.F. puisse disposer dès la fin de l'année 1988, des capacités de financement nécessaires. Cette action sera poursuivie dans les prochaines années.

En outre, je serai tout particulièrement attentif à ce que le prochain contrat de plan qui sera passé entre l'entreprise et l'Etat donne à la S.N.C.F. les moyens de la pleine exécution de cet engagement au service de la sécurité.

Au-delà des aspects financiers, ce contrat de plan, à l'élaboration et à la mise en œuvre duquel les organisations syndicales seront étroitement associées, est, à mes yeux, le cadre dans lequel l'entreprise doit simultanément assurer son développement et mobiliser tous ses personnels. Vous l'avez dit, monsieur le député : progrès technologiques et progrès social sont étroitement liés dans l'avenir de la S.N.C.F. au service des usagers. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

#### SITUATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE

**M. le président.** La parole est à M. Jean Le Garrec.

**M. Jean Le Garrec.** Monsieur le ministre de la fonction publique, la négociation que vous avez conduite hier, fort longuement, avec les sept organisations syndicales de la fonction publique, a une portée considérable. Elle concerne non seulement les agents de la fonction publique d'Etat, mais aussi ceux des fonctions publiques territoriales et des fonctions publiques hospitalières. J'ajoute enfin que les retraités bénéficieront largement des mesures que vous avez proposées.

Sous l'autorité du Premier ministre, le Gouvernement a fait un effort important pour prendre en compte le plus justement possible les problèmes du pouvoir d'achat des fonctionnaires, et cela au moment où, selon vos propres dires, on perçoit les signes tangibles du redressement de notre économie nationale.

La nécessaire rigueur économique doit s'accompagner, comme l'a souvent rappelé le Premier ministre, du souci permanent de la négociation sociale.

Enfin, il ne peut pas y avoir d'efficacité économique sans cohésion sociale.

C'est pour cela, monsieur le ministre, que nous saluons les propositions qui ont été faites. Nous ne pouvons qu'approuver les mesures concernant l'attribution uniforme de trois points d'indice - deux au 1<sup>er</sup> octobre 1988 et un au 1<sup>er</sup> février 1989 - et l'effort très important, très significatif, de revalorisation des bas salaires. (« Très bien ! » sur divers bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

**M. Daniel Collin.** La question !

**M. Jean Le Garrec.** Il serait important, monsieur le ministre, de faire connaître à la représentation nationale : premièrement, le contenu précis de vos propositions et leur portée ; deuxièmement, le calendrier des négociations et des contacts que tout a fait légitimement les organisations syndicales vont avoir avec leurs mandants ; troisièmement, l'analyse que vous faites de la situation actuelle de la fonction publique.

Vos réponses nous aideront dans le combat que nous conduisons, aux côtés du Gouvernement, pour une défense de la fonction publique trop souvent injustement dénigrée et attaquée et dont nous savons qu'elle est le fer de lance, l'architecture d'une conception républicaine de notre Etat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la fonction publique et des réformes administratives.

**M. Michel Durefour,** ministre de la fonction publique et des réformes administratives. Monsieur le député, je voudrais d'abord commencer ce propos, en m'associant et en associant le Gouvernement à l'hommage que vous avez souhaité rendre à la fonction publique française.

C'est vrai que notre fonction publique est tour à tour exemplaire. C'est vrai que tous les ministres de la fonction publique que je rencontre la citent très souvent en exemple. C'est vrai que, quelquefois, dans notre pays, nous ne lui rendons pas l'hommage qui lui est dû. Je souhaite donc, cet après-midi, que cet hommage lui soit publiquement rendu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française.** Démago !

**M. le ministre de la fonction publique et des réformes administratives.** Je vais maintenant répondre très brièvement à vos préoccupations, monsieur le député.

Hier, après plusieurs heures de négociations, nous avons en effet abouti au relevé de décisions suivant :

Pour 1989, en niveau, deux hausses : une première de 1 p. 100 au 1<sup>er</sup> mars 1989 et une autre de 1,2 p. 100, au 1<sup>er</sup> septembre 1989. (*Exclamations et bruit sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

En même temps, nous avons proposé une hausse de trois points : deux points au 1<sup>er</sup> octobre 1988 et un point au 1<sup>er</sup> février 1989.

**Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française.** Ce n'est pas beaucoup.

**M. le ministre de la fonction publique et des réformes administratives.** Nous avons également proposé une enveloppe de 600 millions de francs en faveur des catégories B, C et D répartie ainsi : 400 millions pour les catégories C et D, 150 millions pour la catégorie B et 50 millions pour la « revalorisation de la prime spéciale d'installation » des fonctionnaires dans la région parisienne.

L'ensemble de ces mesures représente une hausse en niveau de 4,97 p. 100, pour une hausse des prix de l'ordre de 5 p. 100. Mais j'attire votre attention sur le fait que, pour les bas salaires, cela représente une hausse de 5,25 p. 100 pour la catégorie C et de 5,50 p. 100 pour la catégorie D. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Quel a été l'objectif du Gouvernement ? Il s'agissait d'abord de renouer le dialogue social. (« Oh là là ! » sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.) Nous avons essayé de le faire. Je ne critique pas ceux qui n'ont pas pu le faire, mais, par pitié, que ceux-ci ne nous critiquent pas ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - « Démago ! » et huées sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)

**M. Jean-Claude Gaudin.** Ceux que vous critiquez vous ont laissé l'argent pour le faire !

**M. le ministre de la fonction publique et des réformes administratives.** Nous avons donc... (*Exclamations et bruit sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Poursuivez, monsieur le ministre.

**M. le ministre de la fonction publique et des réformes administratives.** Toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire, mais elles sont toutes bonnes à entendre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous avons donc, mesdames, messieurs les députés, renoué le dialogue social. Nous avons voulu également que l'embellie économique,...

**M. Daniel Collin.** Grâce à nous !

**M. le ministre de la fonction publique et des réformes administratives.** ... dont nous mesurons bien sûr qu'elle peut demeurer fragile, profite aux fonctionnaires.

Nous avons souhaité, enfin, dans le cadre de la politique sociale définie par le Gouvernement, que ces mesures privilégient les bas salaires, et c'est pour cette raison que nous avons utilisé la politique des points. (« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Il appartient aux organisations syndicales qui nous ont fait connaître, hier, leur sentiment favorable de consulter leur base, comme cela est naturel dans une démocratie. Nous attendons les résultats de cette consultation et nous espérons qu'ils seront positifs.

Je souhaite que le dialogue social continue et qu'à partir de ce dialogue nous réfléchissions ensemble, monsieur le député, comme vous l'avez d'ailleurs fait vous-même en votre temps, sur le devenir de la fonction publique française de façon à en faire le fer de lance de notre économie. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

#### SÉCURITÉ ROUTIÈRE

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Fourré.

**M. Jean-Pierre Fourré.** Ma question s'adresse à M. le ministre des transports et de la mer.

Durant les vacances de la Toussaint, les organisateurs d'une opération d'envergure, véritable armistice proposé aux automobilistes, ont été entendus. Cette mobilisation des usagers est intervenue au moment où le comité interministériel sur la sécurité routière adoptait une série de mesures destinées à lutter contre le massacre routier.

Nous savons, monsieur le ministre, votre détermination à considérer la sécurité comme un axe prioritaire de votre action. Vous avez su le rappeler, que ce soit lors du débat budgétaire ou, tout à l'heure, en évoquant l'accident tragique qui a endeuillé une nouvelle fois le monde ferroviaire. Chacun d'entre nous s'est d'ailleurs associé au témoignage de sympathie adressé hier par le président de séance aux familles des victimes.

J'en reviens aux décisions concernant la sécurité routière.

Je voudrais saluer le réalisme qui a prévalu dans le choix de ces mesures, qui ne négligent non seulement aucun des aspects de la répression, mais aussi de la prévention. Je veux aussi reconnaître, monsieur le ministre, le courage politique qu'il a fallu avoir face à l'impopularité de certaines actions.

Mais peut-on considérer qu'un point de non-retour vient d'être atteint et que nous sommes enfin arrivés, en France, à l'âge automobile adulte ? Je crains que non, malheureusement.

Néanmoins, je suis persuadé qu'un seuil psychologique vient d'être franchi. Le moment est donc opportun pour engager un grand débat national permettant de prolonger l'impact de ces mesures et de continuer à sensibiliser l'opinion publique. Ce grand débat pourrait, par exemple, être lancé à partir d'une enquête nationale sur un ensemble de propositions très concrètes dans tous les domaines liés à la sécurité routière. J'en ai pour ma part recensé plus de quatre-vingt-dix.

A l'exemple d'initiatives de certains conseils généraux, des rencontres au niveau local, départemental et régional, réunissant à la fois usagers, associations, administrations concernées et élus, permettraient de prendre de véritables engagements pluriannuels en complément de l'intervention de l'Etat.

Et si le Parlement doit se saisir prochainement de ce dossier - j'ai noté avec satisfaction que la première audition publique en commission se tiendrait dans quinze jours sur la sécurité routière - je pense également que l'usager doit surtout se sentir concerné.

Aussi, monsieur le ministre, pouvez-vous m'indiquer si ce grand débat national, véritables états généraux de la sécurité routière, pourrait être organisé, sous votre autorité, dans les prochains mois ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports et de la mer, chargé des transports routiers et fluviaux.

**M. Georges Serre, secrétaire d'Etat.** Monsieur Fourré, vous avez eu raison de rappeler que l'opération « drapeau blanc », lancée à l'initiative des journalistes de la chaîne de télévision Antenne 2, des journalistes d'Europe 1 et d'un certain nombre d'organes de la presse écrite, a permis pendant le long week-end de la Toussaint de faire diminuer sensiblement le nombre des accidents graves et, par conséquent, de réduire le nombre des tués et celui des blessés qui auraient été de grands handicapés à vie.

Le Gouvernement a une volonté politique et il conduit une action vigoureuse. Cette politique fait appel à toutes les touches, à toutes les notes de la gamme de façon que la pédagogie, l'information, la prévention, l'aménagement des infrastructures, la dissuasion, la répression fassent reculer de façon durable et sensible le nombre des accidents de la route.

Et c'est pourquoi, à l'initiative de M. le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, nous avons pris, dès la formation du premier gouvernement de M. Michel Rocard, la décision de poursuivre le plan de M. Méhaignerie et de le développer. C'est pourquoi il sera construit, chaque année, 320 kilomètres d'autoroutes. C'est pourquoi, à l'initiative de M. le Premier ministre, nous avons décidé de doubler les crédits consacrés à la résorption des points noirs : 70 points noirs disparaîtront au cours de l'année 1989. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Le doublement de ces crédits nous permettra de conduire - j'en suis convaincu - une action tout à fait efficace.

Mais, monsieur le député, vous aviez raison d'indiquer que toutes les mesures prises en conseil interministériel ne pourront véritablement porter que si les automobilistes français n'ont pas le sentiment que le salut viendra des infrastructures, de l'Etat, des collectivités locales, bref, des autres. Il faut que chacune et chacun d'entre nous change de comportement. Et c'est dans la mesure où chacun d'entre nous sera plus responsable, respectera les règles de la bonne conduite, en bref, se conduira mieux, que le nombre des accidents diminuera.

Vous nous avez demandé si nous allions engager un grand débat sur la sécurité routière. La réponse est oui. C'est pourquoi, le 24 novembre prochain, M. le ministre des transports et de la mer et moi-même, nous répondrons à l'invitation de la commission de la production et des échanges pour amorcer ce débat. Celui-ci se poursuivra cette année encore, c'est-à-dire avant le 31 décembre, devant l'Assemblée nationale.

Une commission d'experts a été créée. Elle se réunira demain.

Un livre blanc va être écrit. Il sera remis à chaque parlementaire, député et sénateur, et permettra de nourrir la réflexion et les propositions que le Gouvernement et l'Assemblée nationale ne manqueront pas de fournir.

C'est donc l'amorce d'un grand débat, mais il doit se poursuivre à tous les niveaux dans notre pays.

Parce que le Gouvernement, l'Etat, les collectivités locales et tous les élus s'en préoccupent, parce qu'apparaît une prise de conscience de plus en plus grande de ce problème, parce que l'opinion publique est acquise maintenant à la sécurité routière et en accepte toutes ses conséquences, je suis sûr que, ensemble, nous ferons reculer ce fléau national que sont les accidents de la route. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

MAIS

**M. le président.** La parole est à M. Henri Emmanuelli.

**M. Henri Emmanuelli.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

Monsieur le ministre, au nom de tous mes collègues du Sud-Ouest et des autres régions, voire de la région parisienne, concernés par ce problème, je voudrais vous faire part de notre vive inquiétude face à la situation du marché du maïs.

L'élargissement de la C.E.E. à la péninsule Ibérique présentait potentiellement des perspectives importantes de débouchés pour tous les maïsiculteurs français. C'est d'ailleurs ainsi que les choses ont été présentées ; ces débouchés représentaient la contrepartie positive d'autres éléments, beaucoup plus négatifs, du dossier d'élargissement. C'étaient là un espoir et une compensation.

Or, comme vous le savez, les accords conclus en juin 1986 entre la Communauté économique européenne et les Etats-Unis, sous la pression des Etats-Unis et avec l'aval du gouvernement français de l'époque, ont totalement ruiné cette perspective. (*Eh oui ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Francis Geng et M. Charles Ehrmann.** Qui a élargi ?

**M. Henri Emmanuelli.** Mes chers collègues, reportez-vous aux accords signés en juin 1986. Hélas ! pour nous tous, ce que je viens de dire est difficilement contestable !

**M. Charles Ehrmann.** C'est faux !

**M. Jean-Claude Gaudin.** L'élargissement s'est fait avant !

**M. Henri Emmanuelli.** Certes. Un parti avait même promis de renégocier le traité d'élargissement. Non seulement il ne l'a pas renégocié...

**M. Jean-Claude Gaudin.** Il ne pouvait pas le faire !

**M. Henri Emmanuelli.** ...mais il a capitulé en rase campagne en ce qui concerne les seuls éléments positifs de ce dossier ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Depuis lors, la situation de ce marché n'a cessé de se dégrader ; elle est aujourd'hui alarmante. Quelles initiatives envisagez-vous de prendre pour essayer de revenir à une situation normale ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française.** Organisez un référendum !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le député, vous venez d'exprimer un souci qui est comme une sorte de tache sur les premiers résultats de l'élargissement de la Communauté. Vous avez raison de souligner que les producteurs agricoles qui peuvent aujourd'hui se plaindre des conséquences de cet élargissement sont essentiellement les producteurs de maïs.

**M. Louis Piarna.** Et les viticulteurs ?

**M. Gilbert Millet.** On arrache les vignes !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Les viticulteurs, les maraîchers et les arboriculteurs savent faire des comptes, eux ! Depuis l'élargissement, nos exportations de fruits et de légumes en direction de l'Espagne ont été multipliées par deux. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes de l'Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Nos producteurs de céréales et nos producteurs de maïs avaient, lors de l'élargissement, un certain nombre de raisons d'espérer que l'ouverture du marché espagnol leur serait bénéfique puisque les Espagnols étaient de grands importateurs de céréales destinées à l'alimentation du bétail. Malheureusement, comme vous l'avez rappelé, monsieur le député, la Communauté économique européenne a conclu en juin 1986 et confirmé en janvier 1987 un accord avec les Etats-Unis d'Amérique qui équivaut à s'engager à importer pendant quatre ans, tous les ans, deux millions de tonnes de maïs en provenance des Etats-Unis et 300 000 tonnes de sorgho à prélèvements réduits, c'est-à-dire frappés de droits de douane inférieurs.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Eh oui !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Ces deux millions de tonnes de maïs pénètrent régulièrement sur le marché communautaire. Ce mauvais accord, vous vous le rappelez, monsieur Emmanuelli, nous l'avons ensemble critiqué en son temps. Il est d'ailleurs tellement mauvais que la Communauté économique européenne s'en est elle-même aperçue et qu'elle a pris auprès des organisations professionnelles un certain nombre d'engagements, en particulier celui de faire en sorte que la gestion du marché du maïs dans la Communauté ne porte pas atteinte aux revenus des producteurs français de maïs.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement français est vigilant et demande à la Commission que les engagements qu'elle a pris soient tenus.

Il convient d'abord de favoriser l'exportation du maïs communautaire vers les pays tiers afin d'alléger d'autant le marché, qui s'alourdit du fait du cadeau que nous avons consenti aux Etats-Unis. Des esprits logiques ou simples trouveront peut-être ce système un peu absurde, mais c'est notre manière de gérer un accord qui, s'il fut mauvais, s'impose cependant à nous. Nous devons donc demander régulièrement à la Commission, ce que je fais toutes les semaines en comité de gestion, d'ouvrir des adjudications afin que nous puissions exporter du maïs français vers les pays tiers. Demain, le comité de gestion se réunira à nouveau. Je réitérerai ma demande et j'espère, monsieur le député, que nous aurons une bonne nouvelle à annoncer aux producteurs de maïs.

Nous devons également utiliser le mieux possible, à l'intérieur de la Communauté, le maïs que nous produisons. C'est la raison pour laquelle je me suis battu, au sein du conseil des ministres de l'agriculture, pour que le principe d'une prime d'incorporation des céréales communautaires dans l'alimentation du bétail ne soit pas abandonné. Au mois de juin, cette proposition, qui avait pourtant été décidée par le conseil des chefs d'Etat de février 1988, ne figurait pratiquement plus sur la table des négociations, car les Britanniques et les Hollandais s'y opposaient violemment.

J'indique à la représentation nationale que, ce matin, le collège des commissaires a accepté, à une faible majorité, de soumettre au prochain conseil des ministres de l'agriculture une proposition de prime d'incorporation des céréales européennes dans l'alimentation du bétail.

Je peux vous assurer que, pour arriver à cette décision, il a fallu dépenser pas mal de salive et effectuer un certain nombre de voyages dans la discrétion habituelle de mise en pareil cas.

J'espère que le conseil des ministres de l'agriculture décidera d'instituer cette prime d'incorporation qui offrirait un débouché interne à nos céréales. En effet, nous devons tous nous battre pour que la Communauté européenne utilise davantage nos céréales. D'abord parce que nos céréales sont une production qui occupe de l'espace. Or nous avons besoin d'occuper notre espace agricole. Ensuite, parce que utiliser le mieux possible nos céréales dans l'alimentation de nos animaux c'est réduire notre dépendance et notre déficit à l'égard de l'extérieur.

Voilà pourquoi le Gouvernement continuera à se battre dans ces deux directions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

#### GRÈVES : CONSÉQUENCES SUR L'ÉCONOMIE NATIONALE

**M. le président.** Dans le cadre de la première série de questions du groupe U.D.F., la parole est à M. Roland Blum.

**M. Roland Blum.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre. Je la poserai au nom du groupe U.D.F. et au nom du groupe R.P.R. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

Les grèves qui paralysent actuellement le secteur public et parapublic, même si elles concernent des revendications dont certaines sont fondées, ont des conséquences graves pour l'économie française.

Je prendrai deux exemples : les postes et télécommunications et la sécurité sociale.

Dans les P. et T., la mauvaise distribution du courrier et la quasi-paralysie des centres de centres postaux ne manquent pas de poser aux entreprises des problèmes graves dans la gestion de leurs affaires courantes, sans oublier tous nos concitoyens aujourd'hui en difficulté pour ne pas avoir reçu leur salaire ou leur pension.

**M. Albert Brochard.** C'est scandaleux !

**M. Roland Blum.** Il en est de même à la sécurité sociale, où la grève a pour effet de bloquer depuis plusieurs semaines tous les paiements aux laboratoires d'analyses médicales, aux radiologues, kinésithérapeutes, infirmiers libéraux, pharmaciens et, d'une manière générale, à tous ceux qui bénéficient du tiers-payant de la sécurité sociale.

**Un député du groupe socialiste.** Démago !

**M. Roland Blum.** Cet état de fait cause un grave préjudice à toutes ces professions. Certaines d'entre elles sont déjà dans une situation financière très grave, qui risque de mettre en péril leur activité si une solution n'intervient pas rapidement.

Monsieur le Premier ministre, quelles mesures avez-vous l'intention de prendre pour remédier à cette situation ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.

**M. Albert Brochard.** Pourquoi le Premier ministre ne répond-il pas ?

**M. Jean Poparen, ministre chargé des relations avec le Parlement.** Monsieur le député, certaines parties du secteur public connaissent effectivement des conflits motivés par différentes raisons. Certaines sont d'ordre général, d'autres sont plus spécifiques, comme celles du conflit des conducteurs de camions postaux dans la région parisienne,...

**M. Jean-Claude Gaudin.** Ou d'ailleurs !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** J'y viens.

... ou des conflits des transports collectifs de province et de certains services de la sécurité sociale.

Les conséquences de ces mouvements sont très fâcheuses pour un certain nombre d'entreprises, et croyez bien que le Gouvernement en est parfaitement conscient.

Des mesures ont été prises afin de limiter les effets des perturbations et, en particulier, les effets des retards. Par ailleurs, des dispositions ont été prises afin que, dès que le

conflit des P. et T. cessera, le retard puisse être très rapidement résorbé. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

C'est parce que nous sommes conscients des difficultés ainsi créées que nous estimons indispensable de négocier et de faire aboutir les négociations dans les meilleurs délais.

Des négociations ont été engagées. Les unes concernent l'ensemble de la fonction publique, d'autres des secteurs particuliers. Je salue les résultats qui ont été obtenus avec un certain nombre d'organisations syndicales, sous réserve de l'approbation par les salariés eux-mêmes. C'est dans cette voie, celle de la négociation, notamment de la négociation salariale, que le Premier ministre avait, au mois de juin, souhaité s'engager.

Ce Gouvernement est à l'écoute des aspirations du monde du travail et le geste qui a été accompli en son nom cette nuit par M. Durafour en est un signe concret ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - « Hou ! Hou ! et exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

Nous avons quelques raisons de penser que les négociations de cette nuit, même si elles ne règlent pas tout *(Ah ! sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française)*, y compris pour les secteurs concernés, devraient dégager l'horizon social. D'ores et déjà, certains témoignages nous sont parvenus, en particulier de plusieurs organisations syndicales représentatives...

**M. Jean-Claude Gaudin.** La C.G.T. !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** ...notamment au sein des P. et T., indiquant leur satisfaction devant les résultats obtenus et soulignant leur volonté d'agir pour préserver et consolider le service public. Des apaisements ont d'ailleurs été donnés, tout spécialement dans le secteur des P. et T., où nous donnons un coup d'arrêt à un processus dont l'ancien Gouvernement a pris l'initiative et qui a pesé lourd dans le déclenchement des grèves, je veux parler du processus de privatisation. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

Les faits sont les faits ! *(Protestations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

**M. Charles Ehrmann.** Des millions de lettres ne sont pas distribuées !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Plus généralement, nous constatons tous que l'impatience des salariés est grande, car ils attendent depuis pas mal de temps déjà *(Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française)* et ont le sentiment d'avoir consenti un important effort.

Si, aujourd'hui, la négociation est un peu plus difficile qu'elle ne devrait, c'est parce que, pendant deux ans, elle n'a pas eu lieu. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

Si des conflits éclatent ici et là, c'est parce qu'on a trop tardé, et si dans notre volonté de donner satisfaction au monde du travail, notre marge est étroite, c'est parce que, notamment de 1974 à 1981, un grand retard a été pris dans l'effort d'investissement et de développement économique du pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations prolongées sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

**M. Jean Beaufils.** C'est l'héritage !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Arrêtez !

**M. André Sentinl.** Allons !

**M. Jean-Claude Gaudin.** M. Durafour était alors ministre !

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Votre irritation, messieurs, est à la mesure de la force de nos arguments !

**M. Francis Geng.** Rendez-nous Labarrère !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** J'ai entendu tout à l'heure poser la question : « Si l'économie va mieux, c'est grâce à qui ? » (« Grâce à nous ! » sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.)

C'est d'abord parce qu'on a cassé l'inflation, et ce n'est pas vous mais nous qui l'avons fait, avec le concours du monde du travail. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)* L'effort que nous lui avons demandé a payé. Mais les salariés ont parfois le sentiment qu'il n'est pas partagé par tous, notamment lorsqu'ils observent le mouvement des prix d'un certain nombre de services. Les salariés ne voudraient pas être l'âne de la fable et passer pour les responsables des difficultés économiques, comme certains ont semblé l'insinuer tout à l'heure. *(Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

Si ça va mieux, il faut que chacun ait sa part.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Vous vous prenez pour le Premier ministre !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.**

Il est vrai qu'on ne peut répartir que si l'économie va mieux *(Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française)...*

**M. Charles Ehrmann.** A qui dites-vous merci ?

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.**

...mais l'économie ne va mieux que si l'on répartit de façon juste. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations et sifflets sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

S.N.C.F. : SÉCURITÉ

**M. le président.** La parole est à M. Charles Fèvre.

**M. Charles Fèvre.** Je poserai également cette question au nom du groupe U.D.F. et du groupe R.P.R. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**De nombreux députés du groupe socialiste.** URC ! URC !

**M. le président.** Veuillez poursuivre, mon cher collègue !

**M. Charles Fèvre.** Ma question s'adresse à M. le ministre des transports et de la mer.

La représentation nationale a appris avec émotion le tragique accident ferroviaire qui s'est produit lundi dernier près d'Épernay. Elle s'est associée aux paroles de réconfort et aux condoléances que le président de séance et vous-même, monsieur le ministre, avez adressées aussitôt aux familles des victimes.

Monsieur le ministre, vous n'êtes pas responsable de ce drame survenu quelques jours après que la S.N.C.F. a adopté un programme de 4 milliards pour le renforcement de la sécurité.

Malgré tout, c'est-à-dire en dépit de 168 morts depuis 1985 et des sept accidents qui se sont produits depuis le début de l'année, le transport ferré reste dans notre pays, et de loin, le moyen de transport le plus sûr. Mais, devant le manque d'information ou face à des informations souvent contradictoires, l'opinion publique peut légitimement s'inquiéter.

Dans ces accidents, l'erreur humaine est-elle seule en cause ? Le matériel, les équipements et les systèmes automatiques sont-ils entièrement fiables ? Quelle est la part des circonstances et du hasard ? Quelles réformes de structures et quelles améliorations dans le fonctionnement faut-il mettre en œuvre à la S.N.C.F. ? Sur ces différents points, aucun organe de presse n'a la même analyse et les dirigeants de la S.N.C.F. eux-mêmes ne sont pas toujours d'accord entre eux.

Certaines enquêtes - j'allais dire la plupart - sont terminées, mais rien ne filtre et le doute risque de s'instaurer dans l'esprit de nos compatriotes et des usagers. Un malaise identique ne tardera pas à gagner les cheminots, dont on connaît le sens du service public et la préoccupation constante en faveur de la sécurité, élément essentiel du transport et du système ferroviaire. Il convient donc de procéder à une sorte de remobilisation psychologique du personnel.

Seule, monsieur le ministre, une information objective et complète peut permettre de dissiper le doute et de remédier au malaise. Le Parlement tout entier peut vous y aider au travers d'un large débat public.



D'où ma triple question : premièrement, êtes-vous prêt à communiquer à l'Assemblée nationale une synthèse des enquêtes déjà réalisées ? Deuxièmement, êtes-vous en mesure de nous donner à bref délai le détail des mesures arrêtées le 27 octobre par la S.N.C.F. dans le domaine de la sécurité ? Troisièmement, seriez-vous d'accord pour que ces informations fassent l'objet à l'Assemblée nationale d'un débat qui n'a pas eu lieu hier à l'occasion de l'examen de votre budget, ou tout au moins d'une audition publique devant la commission compétente, celle de la production et des échanges ?

Je vous remercie par avance de vos réponses. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des transports et de la mer.

**M. Michel Delebarre, ministre des transports et de la mer.** Monsieur Fèvre, vous comprendrez que ma réponse s'inscrit dans le prolongement de ce que j'ai dit à M. Stasi tout à l'heure.

Vous souhaitez que l'information soit la plus complète possible. Je vous donnerai d'abord quelques précisions sur l'accident malheureusement survenu le 7 novembre, pour revenir ensuite aux problèmes que vous avez évoqués.

Voici donc l'information dont nous disposons aujourd'hui sur l'accident du 7 novembre : celui-ci est lié à l'exécution de travaux d'amélioration des voies reliant Reims à Epernay.

La gare d'Ay comporte un faisceau de voies de service qui ne sont plus exploitées. On peut néanmoins y accéder depuis la voie principale, où circulent normalement les trains, par un aiguillage qui est immobilisé mécaniquement et cadenassé en temps normal.

Des travaux de rénovation des voies étaient en cours depuis plusieurs jours et ces voies de service étaient utilisées pour entreposer le matériel nécessaire.

Avant-hier matin, peu avant la catastrophe, l'aiguillage donnant accès aux voies de service a été déverrouillé et manœuvré pour faire pénétrer la drasiné, c'est-à-dire le véhicule de service, sur ce faisceau.

Lorsqu'il s'est présenté, le train Luxembourg-Paris, qui circulait normalement sur la voie principale, a donc emprunté la voie de service et percuté le véhicule d'entretien, dont les neuf occupants ont été malheureusement tués. Plusieurs personnes ont été blessées, dont une gravement.

Les secours sont intervenus avec une très grande rapidité, et je veux ici saluer à nouveau le dévouement et l'efficacité dont ont fait preuve les sauveteurs et les personnels hospitaliers de Reims et d'Epernay, en particulier, qui ont accueilli les blessés.

Il faut maintenant déterminer la façon dont cette nouvelle tragédie a pu survenir.

L'instruction judiciaire et les différentes enquêtes, enquêtes auxquelles sont associés les représentants du personnel, devront apporter des réponses précises et détaillées à cette question.

L'hypothèse d'une défaillance humaine est, depuis deux jours, souvent évoquée. Je suis convaincu qu'il revient à la S.N.C.F. de prévenir les défaillances humaines, comme les difficultés techniques, et d'en pallier les conséquences. Il lui appartient d'assumer les suites de cette tragédie. D'ailleurs, le président de la S.N.C.F., M. Jacques Fournier, s'est d'ores et déjà exprimé en ce sens et le programme de sécurité qu'il a présenté à ma demande au conseil d'administration, le 26 octobre dernier, est connu. Je suis en mesure de vous en procurer, ainsi qu'à la commission compétente, tous les éléments détaillés.

Ce programme de sécurité va dans la direction que nous avons indiquée, et j'ai personnellement veillé à ce qu'il tire les leçons les plus précises des circonstances des accidents survenus le 27 juin et le 6 août dernier, lesquels ont fait l'objet de rapports d'enquête intégralement publiés, à ma demande et par mes soins. C'est bien volontiers que je ferai établir une synthèse des éléments contenus dans ces rapports d'enquête, de façon à les mettre à la disposition de l'Assemblée et des députés qui le souhaitent.

L'accident du 7 novembre ne fait que souligner l'urgence nécessaire de mettre rapidement en œuvre les propositions que contient le programme de sécurité en matière d'équipements, de formation et de conditions de travail. Il souligne égale-

ment le besoin de mener jusqu'à leur terme les réflexions relatives à la gestion et à l'organisation de l'entreprise, comme à la motivation des hommes.

Soyez assuré, monsieur le député, que le Gouvernement apporte son total appui à la mise en œuvre de ces orientations. Soyez assuré aussi que nous répondrons au niveau tant du Gouvernement que des responsables de la S.N.C.F., à toutes les demandes de précisions qui seront formulées par votre assemblée, y compris par les commissions compétentes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** Nous abordons la deuxième période des questions.

#### MOUVEMENT SOCIAL

**M. le président.** Pour le groupe communiste, la parole est à M. Jacques Rimbault.

**M. Jacques Rimbault.** Monsieur le Premier ministre, allez-vous continuer à refuser d'entendre les revendications légitimes exprimées par le mouvement social ?

**M. Jean-Claude Gaudin.** On nous a dit que tout est réglé !

**M. Jacques Rimbault.** Quoi que l'on puisse en dire, le mouvement social s'amplifie et acquiert, dans la détermination, une nouvelle maturité. (*« En effet ! » sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

L'enjeu, c'est la défense et l'amélioration des services publics. Les hommes et les femmes qui les assurent ne peuvent plus supporter les bas salaires et les humiliations. Le temps de la dignité est venu et les coups de chapeau ne suffisent pas.

L'hôpital, les transports urbains, la S.N.C.F., la R.A.T.P., la poste, l'A.N.P.E., les universités, la régie Renault sont notamment concernés.

Pour les infirmières, par exemple, les promesses ministérielles ne sont pas à la hauteur des exigences, pas plus que les dérisoires variations indiciaires proposées hier aux fonctionnaires. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pour des dizaines de milliards royalement accordés au grand patronat, vous refusez les quelques milliards qui permettraient d'insuffler de l'oxygène au service public et à ses agents.

Ce que vous donnez chichement d'une main, vous le reprenez largement de l'autre, comme ces 15 milliards pris dans la poche des salariés avec la nouvelle hausse de la cotisation vieillesse.

Il faut, à notre avis, inverser cette logique, faire le geste de solidarité suivant : 1 500 francs d'augmentation tout de suite, aucun salaire inférieur à 6 000 francs, revalorisation jusqu'à 9 000 francs, reconnaissance des qualifications et révision des classifications. Quel beau sujet mobilisateur pour un référendum ! (*Ah ! sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

L'accident de chemin de fer qui vient de nous endeuiller une nouvelle fois montre bien les conséquences d'un sabotage du service public. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Le reste du pays n'est pas en décalage. Les salariés de la métallurgie et ceux de la sécurité sociale, entre autres, se mobilisent. Les salariés sont, en effet, les seuls à ne pas bénéficier de l'embellie actuelle des entreprises.

Le grand patronat entend continuer sa politique d'austérité.

Les producteurs de lait poursuivent leur mouvement contre les pénalités laitières et pour l'abrogation des quotas. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Les jeunes, lycéens, étudiants, chômeurs veulent un avenir meilleur.

Les députés communistes soutiennent totalement le mouvement social et c'est la raison pour laquelle, monsieur le Premier ministre, je vous demande de prendre les mesures susceptibles de répondre à l'attente massive des travailleurs de notre pays pour la justice et le progrès social. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre. (*Ah ! sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Michel Rocard, Premier ministre.** Monsieur le député, votre question aborde tant de problèmes, au demeurant fort importants, qu'il me sera naturellement impossible de répondre pour chacun d'eux en détail. Aussi m'en tiendrai-je à l'essentiel.

**M. Jacques Rimbault.** Un référendum !

**M. le Premier ministre.** Premièrement, sur le plan des discussions, même au moment des tensions les plus délicates, nul n'a pu mettre en doute l'attachement du Gouvernement au dialogue social. Nous avons soigneusement évité toutes les fausses subtilités. Nous avons dit ce que nous ferions et nous faisons ce que nous disions ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ainsi, comme vous vous en souvenez sûrement, nous avons expliqué aux partenaires syndicaux que nous souhaitions, avant de juger des marges de liberté de l'économie française, disposer des enquêtes d'automne et d'un calendrier de mesure de nos performances. A l'ouverture du dialogue, nous avions encore besoin d'un mois pour savoir si la situation réelle de notre économie nous permettait de satisfaire tout ou partie des revendications. Ce délai annoncé s'est achevé à la fin de la semaine dernière. Dès hier, nous avons été en mesure de faire des propositions suffisamment significatives pour qu'une majorité des syndicats les juge dignes d'intérêt.

**M. Jean-Pierre Brard.** Quarante francs !

**M. le Premier ministre.** Vous ne pouvez pas résumer à ce chiffre un accord sur deux ans qui prévoit cinq moments de hausse, certains derrière nous et d'autres programmés ! Les quarante francs constituent un petit « plus » en une fois, et je ne comprends pas ce que l'irruption de ce chiffre fait dans des négociations qui visent en fait une augmentation moyenne de 4,97 p. 100, soit près de 5 p. 100, des revenus de l'ensemble des agents de la fonction publique sur deux ans. Ne ridiculisons pas, s'il vous plaît, le résultat des accords auxquels les syndicats sont en train de donner leur approbation.

**M. Jean-Pierre Brard.** Une misère !

**M. le Premier ministre.** La C.G.C. a exprimé des réticences, que je respecte. J'espère cependant - elle en a pris le temps - qu'elle les surmontera, au moins dans l'intérêt de la politique contractuelle.

Seule la C.G.T. n'a pas cru bon de reconnaître le caractère positif des propositions faites, et je le regrette.

**M. Louis Pierne.** Elle a eu raison !

**M. le Premier ministre.** Cette opinion vous regarde. Quoi qu'il en soit, il ne vous appartient pas de parler d'un seul syndicat en engageant tous les autres.

Deuxièmement, qu'a fait le Gouvernement depuis six mois ? (« Rien ! Rien ! ») sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.)

**M. Jean-Claude Gaudin.** Un référendum !

**M. le Premier ministre.** Il s'est d'abord préoccupé des plus démunis, avec la création du revenu minimum d'insertion. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il a, ensuite, stimulé la création d'emplois, car l'injustice la plus criante de notre société est avant tout celle du chômage !

**M. Léonce Deprez.** Il a du culot !

**M. le Premier ministre.** Enfin, et les négociations de cette nuit n'en étaient pas le premier élément, il a amélioré les bas salaires, en particulier dans la fonction publique. Si c'est cela que vous appelez les « cadeaux » faits au patronat, alors je les assume, mais, en vérité, je ne les vois point ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je sais en outre que les 180 000 personnes qui occupent les emplois salariés qui se sont créés en 1988 ont de fortes raisons personnelles de partager la conviction que j'exprime ici. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Au-delà, monsieur Rimbault, vous savez fort bien que le Gouvernement fait totalement sien le point de vue qu'a encore exposé ce matin, au conseil des ministres, le Président de la République, à savoir que la justice sociale est au cœur de nos préoccupations.

**M. Jean-Pierre Brard.** Des paroles !

**M. le Premier ministre.** Après la signature qui a eu lieu cette nuit ? Ne dites pas n'importe quoi ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Interruptions sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Nous ne prendrons jamais, je ne prendrai jamais le risque de distribuer de la monnaie de singe !

Monsieur Rimbault, je vous ai écouté avec inquiétude. Vous avez risqué d'avancer, dans le troisième quart de votre intervention, toute une série de chiffres : 9 000 francs, 6 000 francs, 1 500 francs, correspondant à différentes étapes des revendications. Je n'ai pas le moindre doute que si, dans, dans un pari stupide,...

**Mme Muguette Jacquaint.** Cela n'est pas stupide pour les salariés !

**M. le Premier ministre.** ... un oui était instantanément donné à ces revendications-là, notre monnaie perdrait 15 ou 20 p. 100 de sa valeur dans les trois semaines suivantes, la hausse des prix reprendrait, et le pouvoir d'achat, que vous rêvez de voir distribuer à cette seule occasion, serait mangé en moins d'une année, nous replongeant dans un cycle infernal où nous ne pourrions plus courir après l'inflation repartie.

**Mme Muguette Jacquaint.** Cela fait des années qu'on tient ce discours !

**M. le Premier ministre.** Dans cette hypothèse absurde, nous aurions, d'un commun accord, menti aux salariés !

Cela, monsieur le député, je ne le ferai pas ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union du centre.*)

Il existe un monde entre apporter des améliorations véritables et flatter des demandes irréalistes.

**M. Louis Pierne.** La droite vient de vous applaudir !

**M. le Premier ministre.** Je ne sais pas si le problème de la balance des paiements est de droite ou de gauche, mais je sais que je le traite !

Troisièmement, s'il est vrai que notre économie donne des signes de santé, signes qui nous ont justement permis les avancées qu'a proposées cette nuit M. Durafour, ...

**M. Louis Pierne.** M. Durafour, c'est la droite !

**M. le Premier ministre.** ... on ne dira jamais que cette embellie reste fragile et que l'urgence est à la consolider et certainement pas, mesdames, messieurs les députés, à prendre le risque de la compromettre ! (*Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Quatrièmement, vous savez fort bien, monsieur Rimbault, que les problèmes de la fonction publique, s'ils sont largement quantitatifs, ne sont pas seulement quantitatifs et qu'il y a aussi des efforts qualitatifs à faire, auxquels d'ailleurs réfléchissent déjà, avec courage et intelligence, les syndicalistes eux-mêmes.

Nous n'utiliserons pas l'argument qualitatif pour éluder les problèmes de pouvoir d'achat et de niveau de vie - j'en citerai pour preuve les négociations de cette nuit. Mais nous entendons veiller à ce que ces problèmes ne cachent pas la nécessité, aussi, d'avancer dans des directions nouvelles, auxquelles tout le monde trouve à gagner. Elles touchent l'organisation des tâches, leur amélioration, le confort des travailleurs au travail. Tout cela va de pair avec le quantitatif.

**M. Jean-Pierre Brard.** Le S.M.I.C. à 6 000 francs !

**M. le Premier ministre.** Vous avez parlé, monsieur Rimbault, de la dignité des fonctionnaires. Là, vous avez eu raison, mais vous savez comme moi que celle-ci ne se mesure pas seulement à l'échelle indiciaire.

Quant à l'allusion que vous avez cru devoir faire à l'accident de chemin de fer qui s'est produit avant-hier dans la Marne et qui a été, trois fois déjà, évoqué en séance publique, mon ami Michel Delebarre en a expliqué les causes. Je ne crois pas que ce soit respecter la mémoire des victimes et la douleur des familles que de vouloir en faire un problème politique. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe socialiste.*)

## LUTTE CONTRE LE SIDA

**M. le président.** Pour le groupe de l'Union du centre, la parole est à M. Dominique Baudis.

**M. Dominique Baudis.** Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale.

Monsieur le ministre, nous savons tous que, durant des années et quels que soient les gouvernements, les pouvoirs publics seront durablement et durement confrontés au fléau du Sida.

La semaine dernière, vous avez adopté un plan pour cette bataille, laquelle doit se livrer sur deux fronts : le front de l'avenir, c'est-à-dire celui de la recherche et de la prévention, et le front du présent, c'est-à-dire celui du dépistage et du traitement de ceux qui sont atteints par le virus. C'est le problème du traitement des malades qui est aujourd'hui posé par la crise qui survient dans les centres de l'association Le Patriarche.

Nombre de nos collègues le savent, cette association se consacre à l'accueil et au traitement des toxicomanes. Neuf centres existent en France, et près de deux cents à travers le monde.

Les toxicomanes faisant par conséquent partie d'une population à risques, les deux tiers des patients sont séropositifs. Progressivement, ces centres de désintoxication sont devenus *de facto* des centres de soins des malades atteints par le virus du Sida, étant donné la corrélation entre toxicomanie et propagation du virus.

Récemment, votre ministère a décidé de diminuer de 25 p. 100 les aides attribuées à certains de ces centres aux portes de Toulouse. Les responsables affirment que, dans ces conditions, ils ne pourront pas poursuivre leur activité et nous pouvons craindre, par conséquent, une fermeture pure et simple dans les jours ou dans les semaines qui viennent, ce qui aurait - je tiens à vous alerter sur ce problème - des conséquences dramatiques.

Monsieur le ministre, je ne prends pas parti dans la controverse sur les méthodes plutôt radicales de désintoxication pratiquées au Patriarche. Le fait est d'ailleurs qu'au titre de la désintoxication les centres reçoivent des aides publiques. L'accueil et le traitement dans ces centres de malades atteints du Sida s'effectuent en dehors de tout agrément, en dehors des règles et des normes administratives, je le sais. Mais, le fait est là : plusieurs centaines de malades et de séropositifs vivent dans ces centres, dans un relatif isolement, librement consenti.

Alors si, demain, ces centres étaient dans l'obligation de fermer leurs portes, où vont aller les malades ?

Les hôpitaux sont dans l'incapacité d'accueillir du jour au lendemain un tel afflux. Si, demain, je le répète, ces centres étaient condamnés à fermer leurs portes, où iraient les séropositifs, porteurs du virus et contagieux ?

Ils seront livrés à eux-mêmes et jetés à la rue, condamnés, pour certains, à vivre d'expédients, pour d'autres, à retourner inévitablement à la pratique de la toxicomanie, aux différents circuits de la contamination, et ce sera un nouveau facteur de propagation du virus.

Depuis une semaine, vous le savez, plusieurs centaines de malades manifestent quotidiennement dans les rues de Toulouse, et je vous laisse imaginer les réactions de la population devant ces cortèges. Je sais, monsieur le ministre, vous l'avez indiqué récemment, que vous allez diligenter une inspection générale. Mais, compte tenu des délais très longs de ce type de procédure, je vous demande si vous ne pouvez pas envisager de suspendre toute mesure qui pourrait avoir pour effet la fermeture brutale et immédiate de ces centres, avec toutes les conséquences que je viens d'évoquer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française - M. Pierre Estève applaudit également.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement.

**M. Claude Evin, ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement.** Monsieur le député, vous l'avez relevé vous-même, le plan de lutte

contre le Sida que je viens de présenter au nom du Gouvernement permet de passer désormais à une autre échelle dans les réponses à ce fléau. En ce qui concerne la population spécifique des toxicomanes, qui est particulièrement touchée, des mesures appropriées sont prises.

Je rappelle que la très grande majorité des toxicomanes séropositifs ou malades sont accueillis dans le dispositif sanitaire spécialisé qui comporte huit cents lits et des structures diversifiées : centres d'accueil et de post-cure, appartements thérapeutiques ou familles d'accueil. L'association Le Patriarche a deux centres agréés implantés en Haute-Garonne.

Le 3 juin 1988, la direction départementale des affaires sanitaires et sociales de Haute-Garonne a examiné les comptes administratifs de l'exercice 1986, correspondant à la dotation des centres la Boere et la Mothe. Chacun de ces centres est agréé pour trente lits. L'association, au titre de cet agrément, avait reçu, en 1987, pour le centre la Boere, 4 334 137 francs et, pour le centre la Mothe, 4 081 378 francs.

Il est apparu que ces comptes présentaient un résultat excédentaire de 25 p. 100. Cet excédent résulte, d'une part, d'un double financement provenant de recettes extérieures au département de la Haute-Garonne - ce centre accueille, en effet, des hommes et des femmes qui viennent d'autres départements et pour lesquels il y a déjà une prise en charge - et, d'autre part, de la surévaluation de nombreuses dépenses, dont des indemnités pour les salariés. En outre, d'autres dépenses telles des dépenses de carburant, d'électricité ou de téléphone dépassent de très loin les frais de fonctionnement correspondant aux soixante lits agréés.

Je voudrais, monsieur le député, et avec toute l'attention que je porte au problème humain que vous évoquez, dire ici fermement, à propos de ce dossier dans votre département, mais aussi à l'occasion d'autres dossiers, y compris dans le département dont je suis l'élu - et il ne s'agit pas d'un centre Le Patriarche -, que tout financement public ne peut s'effectuer que dans un cadre clair et que des justificatifs correspondant aux prises en charge réelles doivent être fournis. Je relève que les comptes de l'exercice 1987 de l'association Le Patriarche n'ont toujours pas été déposés.

Il est vrai que la prise en charge des toxicomanes doit s'effectuer hors de toute rigidité administrative, j'en suis totalement conscient. Cependant, l'association Le Patriarche entend unilatéralement se spécialiser dans la prise en charge sanitaire des toxicomanes séropositifs ou malades en les regroupant. Elle a décidé d'aller en chercher en Italie, en Espagne ou au Portugal, alors que, je le répète, seuls soixante lits sont agréés. Il est évident, monsieur Baudis, que vous n'êtes en rien responsable de cette situation !

La prise en charge sanitaire des toxicomanes séropositifs ou malades ne peut se concevoir en dehors de tout contrôle réel sur les plans sanitaire, éthique et financier. Elle comporte aussi d'importants risques de dérives.

C'est pourquoi j'ai diligemment une mission de l'I.G.A.S. afin de vérifier dans quelles conditions cette association exerce aujourd'hui son activité et d'évaluer en particulier les méthodes de prise en charge des toxicomanes séropositifs ou malades.

Je mesure tout à fait, monsieur le député, le problème que cela peut poser à la population et aux élus de votre département. Vous comprendrez toutefois - même si j'ai bien entendu votre souci de voir une solution trouvée dans les plus brefs délais - qu'au regard de l'ensemble des informations que j'ai souhaité, peut-être un peu longuement, vous donner, je garde une certaine prudence et observe un certain délai pour examiner au fond ce dossier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

## PRÉCARITÉ DE L'EMPLOI

**M. le président.** Pour la deuxième série de questions du groupe socialiste, la parole est à M. Jérôme Lambert.

**M. Jérôme Lambert.** Ma question s'adresse à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Dans notre pays, durant ces dernières années, un million d'emplois classiques ont disparu alors que, parallèlement, un million d'emplois de formes nouvelles à statut précaire ont

vu le jour. Il s'agit principalement des contrats à durée déterminée, du travail temporaire, du travail intermittent, du travail saisonnier, du travail à temps partiel mais aussi des T.U.C., des S.I.V.P., des P.I.L., des salariés fictivement déclarés comme travailleurs indépendants, sans parler du travail clandestin dont nous pressentons qu'il s'est lui aussi développé ces dernières années.

Ces emplois de formes différentes ont pour conséquences néfastes l'instabilité du statut des travailleurs et le morcellement du droit du travail. Aujourd'hui, près de 50 p. 100 des inscriptions à l'A.N.P.E. interviennent à la suite de la fin d'un emploi de courte durée.

Déjà, à l'occasion du débat budgétaire, le 3 novembre, notre groupe avait posé une question qui soulignait les conséquences de la suppression de l'autorisation administrative de licenciement aggravant ainsi la précarité de l'emploi.

Conscient que les difficultés existent concernant, par exemple, les délais de procédure, l'intervention de l'expert du comité d'entreprise, les conventions de conversion, l'accompagnement social des licenciements économiques, notamment pour les salariés les plus âgés, vous avez indiqué que vous déposeriez sur le bureau de l'Assemblée nationale lors de la session de printemps un projet de loi modifiant les conditions de licenciement, en souhaitant préalablement recueillir l'accord des partenaires sociaux. Cette orientation est conforme aux préoccupations des Français telles que François Mitterrand les a exprimées dans sa « Lettre à tous les Français ».

Cependant, le C.N.P.F. refuse toute évolution positive. Je voudrais savoir si, après avoir recherché l'accord des partenaires sociaux pour aboutir à un texte commun, vous seriez, en l'absence regrettable de cet accord, disposé à ce que le Parlement soit saisi pour légiférer dans le sens souhaité par les travailleurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, chargé de la formation professionnelle.

**M. André Laignel, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, vous avez raison de le souligner, les conditions de mise en œuvre des licenciements économiques ne sont pas satisfaisantes.

Dans certains cas, c'est l'aide aux travailleurs victimes de licenciements qui devrait être améliorée pour éviter que le licenciement ne débouche sur le chômage de longue durée. Des projets de loi seront prochainement déposés sur le bureau de votre assemblée en ce sens.

Dans d'autres cas, la procédure n'est pas cohérente et ne donne pas l'occasion d'une véritable négociation.

Trop souvent, enfin, le licenciement frappe en priorité des travailleurs âgés.

Il convient de réfléchir à la fois à l'amélioration des procédures pour l'ensemble des salariés et aussi, pour ceux d'entre eux qui sont les plus vulnérables, à un renforcement des procédures d'accompagnement et à des dispositions qui permettraient une meilleure anticipation des évolutions d'effectifs.

Gestion prévisionnelle des effectifs, plus grande clarté des motifs et des procédures, renforcement des plans sociaux, tels sont les trois sujets qui devront être abordés lors du réexamen des conditions de licenciement.

Cette discussion doit d'abord être menée par les partenaires sociaux. Vous avez raison de le souligner, monsieur le député, certains y sont pour l'instant réticents. Pourtant, à l'évidence, les termes d'une négociation existent sur les problèmes que vous avez évoqués et qui ont surgi depuis la signature de l'accord national interprofessionnel du 20 octobre 1986.

Le Gouvernement s'emploie donc à convaincre les uns et les autres que chacun peut trouver son juste intérêt à une « remise à plat » de ce dossier.

Il ne peut, aujourd'hui, anticiper sur les résultats de ces discussions. Mais il ne s'interdit pas pour autant de proposer l'amélioration du dispositif existant après avoir examiné les points de vue des partenaires sociaux. Il ne fait pas de la conclusion d'un accord en bonne et due forme, qu'il souhaite bien évidemment, un préalable obligatoire à une intervention législative qui serait devenue nécessaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

## CALAMITÉS AGRICOLES ET QUOTAS LAITIERS

**M. le président.** La parole est à M. Michel Dinet.

**M. Michel Dinet.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

Monsieur le ministre, depuis l'instauration des quotas, les producteurs laitiers des départements touchés par les calamités et déclarés sinistrés par arrêté ministériel souhaitent obtenir des références de production égales à la meilleure des années 1981, 1982 ou 1983, comme les textes européens leur en offrent clairement la possibilité. C'est le cas, notamment, des départements lorrains et francs-comtois. Dans son jugement rendu le 28 avril 1988, la Cour de justice de la Communauté européenne leur a donné raison.

Les agriculteurs des départements concernés par ce problème des calamités, et notamment ceux des départements lorrains, demandent à bénéficier de leur juste droit à produire. Il ne s'agit pas d'un mouvement de refus du paiement des pénalités sur les dépassements de production. La profession, d'une manière responsable, reconnaît et explique la nécessité de payer les pénalités sur les dépassements de production.

Au-delà des discours démagogiques, les producteurs, en particulier les petits producteurs, savent bien qu'une apparente liberté de produire se traduisant par un effondrement des prix aurait eu des conséquences beaucoup plus dramatiques que celles engendrées par la nécessaire maîtrise communautaire de la production. Ils savent bien aussi que, si les pénalités n'étaient pas payées, ce qu'à une époque on leur a fait croire, le dispositif ne serait plus crédible.

Mais si la profession accepte de payer son dû, elle n'accepte pas de payer davantage. Elle souhaite, par la stricte application des règles communautaires, récupérer les références qui font défaut à ces producteurs - l'installation des jeunes et la modernisation des exploitations en dépendent - et à ces entreprises, le manque de matières premières sur leur zone de ramassage ne pouvant pas être sans répercussion sur l'emploi et les performances à l'exportation.

Quel est votre sentiment sur le bien-fondé de la demande que formulent les producteurs concernés par la question des calamités ?

Le système des quotas étant pour chaque Etat un système fermé, quelle action comptez-vous mener au niveau européen pour obtenir les quantités complémentaires qui sont nécessaires à la satisfaction de la juste demande des départements agricoles concernés ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

**M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le député, notre pays a connu en 1983 des difficultés climatiques nombreuses, répétées, diverses, voire contradictoires, puisque, ici, il a trop plu et là, il a fait trop chaud, au point que soixante-huit départements du territoire métropolitain ont été déclarés éligibles aux calamités naturelles. Cela veut dire tout simplement que les variations climatiques avaient été telles, que le revenu des producteurs avait tellement diminué qu'ils avaient droit aux compensations ou aux indemnités au titre des calamités agricoles.

Un an après, la Communauté européenne a décidé de limiter la production laitière, c'est-à-dire de fixer les fameux quotas laitiers en prenant comme référence l'année 1983. Un certain nombre de producteurs, dont ceux de votre département allaient donc avoir comme référence une très mauvaise année.

C'est la raison pour laquelle le règlement de base décidé en mars 1984 prévoyait que les producteurs qui étaient dans la situation des vôtres pourraient choisir la référence la plus favorable entre les années 1981, 1982, 1983. Lorsqu'ils auraient fait ce choix, chaque Etat membre s'engagerait à leur redonner des quantités de sorte que leur référence de départ soit la meilleure de ces trois années.

Ce travail devait se faire par l'intermédiaire des laiteries. Elles recueillaient les demandes des différents producteurs, les apportaient à Onilait, lequel redonnait les quantités nécessaires pour chaque laiterie, en retour, redonne la référence juste aux producteurs.

C'est ce qui s'est passé. Et cela a été fait dans un esprit de justice, c'est-à-dire en redonnant aux producteurs ce à quoi ils devaient s'attendre sans pour autant permettre aux laïteries de croître à cette occasion.

D'où des difficultés et des contestations. Nous avons redonné aux producteurs franc-comtois les références auxquelles ils avaient droit selon le règlement de base et selon la procédure que j'ai indiquée. Cependant, certains d'entre eux ont estimé que les références supplémentaires qui leur avaient été accordées étaient insuffisantes et que la procédure était incorrecte. Et c'est sur ce point qu'ils ont interrogé la Cour européenne de justice, par le biais d'une question préjudicielle, à la demande du tribunal de grande instance de Besançon.

La Cour européenne de justice vient de déclarer que cette interrogation sur la procédure était valide. Le litige est donc renvoyé devant le tribunal de grande instance de Besançon, auquel il appartient désormais de décider si la procédure suivie en 1984 était correcte, ou bien si, au contraire, elle doit être revue au bénéfice des producteurs.

Voilà où nous en sommes sur le plan juridique et judiciaire. Vous comprendrez que je ne puisse pas me prononcer sur une procédure en cours. J'attends comme vous, comme les producteurs, le jugement du tribunal de grande instance. Ce n'est qu'après son prononcé que nous devons agir.

Mais il est une chose que tout le monde doit savoir : si le tribunal de grande instance de Besançon décide que la procédure suivie en 1984 était incorrecte et qu'il convient donc de revoir les quantités de référence affectées aux producteurs de votre région, la Commission de Bruxelles n'augmentera pas pour autant le quota affecté à la France. Il faudra donc reprendre ailleurs les quantités qui leur seront rendues, autrement dit déshabiller Pierre pour habiller Paul.

Nous n'en sommes pas encore là. Mais, quelle que soit la décision de justice qui sera prise et à laquelle je devrai, comme tout le monde, me conformer, j'espère que la vraie satisfaction que nous pourrions apporter à vos producteurs sera un retour à l'équilibre du marché laitier permettant, dès l'an prochain, de donner un peu plus de lait à produire à l'ensemble de nos régions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

#### POLLUTION DE LA CORRÈZE

**M. le président.** Au titre du groupe Union pour la démocratie française et pour la dernière question, la parole est à M. Paul-Louis Tenaillon.

**M. Paul-Louis Tenaillon.** Monsieur le secrétaire d'Etat chargé de l'environnement, le 28 octobre dernier, la Corrèze et la Vézère ont été le théâtre d'une pollution qui a entraîné, sur une quinzaine de kilomètres, la destruction de douze tonnes de poissons, ruinant ainsi, en quelques heures, six années d'efforts consentis par les associations de pêche pour réintroduire dans ces deux rivières l'omble, ce salmônidé particulièrement délicat.

Cette pollution s'avère la conséquence de la vidange dans une usine d'un bac de deux à trois mètres cubes d'une solution de lindane utilisée pour le traitement de crosses de fusil. Cette vidange a été effectuée avec une inconscience totale de ses conséquences éventuelles sur le milieu naturel.

Ne conviendrait-il pas - c'est ma première question - de faire en sorte que, lors de la fourniture aux usagers de tels produits, ceux-ci soient efficacement mis en garde contre les dangers de leur mise en œuvre, sachant que les livraisons se font par dizaines de kilos, alors que les doses mortelles pour les poissons, sinon pour les hommes, ne sont que de l'ordre du millionième de gramme par litre ? Une telle information étant réglementairement assurée, rien ne s'opposerait alors à ce que les négligences soient sévèrement sanctionnées.

Cette dernière pollution fait suite aux accidents survenus sur le Rhône en juin 1986, sur le Rhin en novembre de la même année, sur la Loire en octobre 1987, sur la Brenne et la Loire en juin dernier.

Vous aviez bien voulu, lors d'un colloque organisé au Sénat le 10 juin 1987, alors que vous ne faisiez pas encore partie du gouvernement, faire le point sur les causes et les conséquences de la pollution du Rhin qu'avait entraînée l'incendie des usines Sandoz à Bâle le 1<sup>er</sup> novembre 1986. Vous

aviez souligné que c'était paradoxalement l'eau utilisée pour combattre le sinistre qui avait été le véhicule de la pollution vers la rivière.

Il en avait été de même, quelques mois auparavant, sur le Rhône, à Péage-de-Roussillon. Il en a été de même par la suite à Nantes, en octobre 1987, et à Tours au mois de juin dernier.

Ne devient-il donc pas urgent - c'est ma deuxième question - de prendre des dispositions législatives ou réglementaires pour imposer le fractionnement des dépôts de matières polluantes en aires de stockage, séparées les unes des autres, de taille suffisamment réduite pour que l'eau nécessaire à l'extinction d'un sinistre survenant éventuellement sur l'une d'entre elles puisse être accumulée dans une capacité de rétention dont les dimensions resteraient raisonnablement envisageables par les industriels concernés ? Ainsi serait évité l'entraînement de matières toxiques vers les cours d'eau habituellement récepteurs des eaux de ruissellement, ceux-là mêmes qui servent à l'alimentation en eau de nos communes rurales et urbaines.

D'une manière générale, je sais que vous avez conscience de la nécessité d'adapter notre législation du droit et de l'usage de l'eau, et je suis persuadé que nous en reparlerons ici. J'espère sur ce point recevoir confirmation. C'est ma troisième question.

D'ici là, il me paraît indispensable qu'une volonté politique se manifeste pour prévenir les accidents, pénaliser les négligences, afin que ne soient pas réduits à rien les efforts entrepris depuis vingt ans par les agences de bassin avec le soutien financier des collectivités locales et le concours des usagers de l'eau, privés ou industriels.

Votre passé, monsieur le secrétaire d'Etat, nous fait attendre avec attention la manifestation de cette volonté politique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement.

**M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, cette pollution s'est produite à la veille de la Toussaint, exactement le même jour, à deux ans d'intervalle, que la pollution du Rhin par les établissements Sandoz. Je m'interroge sur cette coïncidence extraordinaire.

Est-ce que la veille de la Toussaint, la vigilance s'atténue dans les entreprises ? Ou bien serait-ce que quelque'un se dit : « Pendant ces trois jours de vacances, il n'y aura ni garde-pêche ni services de l'Etat pour contrôler. On peut y aller, on peut vidanger ! » Ou bien encore, y a-t-il une fatalité pour les jours de la Toussaint ? Vraiment, je m'interroge ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

L'analyse a montré qu'il s'agissait de lindane. Les établissements Teyssier, petite entreprise de la commune de Dampniat employant peu de salariés, traite les crosses de fusil en les trempant dans une cuve de trois mètres cubes contenant du lindane en solution. C'est un insecticide extrêmement puissant, à usage industriel ou, parfois, agricole. En principe, quand on utilise une cuve d'un tel volume, on n'a le droit d'opérer qu'avec une autorisation préfectorale établie, après enquête, par le service des établissements classés, remarquable service pour lequel, dès ma nomination, j'ai demandé et obtenu la création de vingt postes d'inspecteur supplémentaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

L'entreprise avait-elle cette autorisation ? Non ! Pourquoi ? Parce qu'elle ne l'avait pas demandée. Elle n'avait même pas déclaré cette activité. Par conséquent, monsieur le député, il s'agit non seulement d'une totale inconscience, mais peut-être même d'une situation délictueuse.

Quoi qu'il en soit, vous l'avez dit, sur une vingtaine de mètres, la rivière est morte !

Arrêtons-nous, rien qu'un instant, sur le sort des poissons. Ils sont tous morts, et d'une mort qui a dû être atroce : on les a retrouvés avec les viscères éclatés, sur la rive, car ils avaient fait un dernier et terrible effort pour échapper à l'eau ! Mais passons.

Qu'avons-nous fait ? Nous avons immédiatement déposé des plaintes et dressé des procès-verbaux, au double titre de l'infraction à la législation sur les établissements classés et à la police de la pêche fixée par le code rural. L'affaire est entre les mains du procureur de la République. Il y aura enquête.

En attendant, le Conseil supérieur de la pêche a immédiatement entrepris une étude sur les conséquences de l'accident et sur les mesures à prendre pour repeupler rapidement la rivière.

J'en viens, au-delà de cet accident, aux questions que vous avez posées.

Bien entendu, les utilisateurs de ces produits phytosanitaires sont informés ! Ils le sont en vertu d'une réglementation qui résulte à la fois de la législation sur la prévention des pollutions et du code du travail. A ce titre, des informations précises, même de mode d'emploi, figurent sur ces produits. La réglementation européenne est également très stricte à ce sujet.

Est-ce suffisant ? Il y a peu de temps, une expérience intéressante a été effectuée par la mutualité agricole des Ardennes, qui a consisté à récupérer chez les agriculteurs les produits phytosanitaires périmés qu'ils avaient conservés. Eh bien, on en a retrouvé des quantités considérables, au point que je me demande si la réglementation sur les établissements classés ne devrait pas s'appliquer quelquefois aux entreprises agricoles.

Il s'agit là d'un domaine particulier, mais vous soulevez au fond un problème de même nature quand vous me demandez si des dispositions particulières s'appliquent aux bassins de rétention des eaux destinées à l'extinction des incendies. Il y en a, bien sûr, pour toutes les grandes entreprises. Le service des établissements classés leur impose de réaliser ces bassins dans un délai donné. En revanche, il n'en existe pas pour les petites entreprises.

La question qui se pose maintenant est donc de savoir jusqu'où on peut étendre la réglementation. Compte tenu de leurs capacités financières et techniques limitées, on ne saurait en effet demander à de petites entreprises de construire des bassins de rétention en prévision d'incendies dont la probabilité est extrêmement faible. On ne peut que compter sur leur civisme pour appliquer des mesures de bon sens et ne pas vidanger inconsidérément.

En ce qui concerne les eaux d'extinction, j'ai effectivement chargé le conseil supérieur des installations classées d'étudier cette question. Il est certain qu'en cas d'incendie les services de secours se préoccupent d'abord - et c'est bien normal - de la sécurité des personnes et des biens. Par conséquent, ils font tout ce qu'ils peuvent pour éteindre le feu. Jusqu'à présent, c'est encore l'eau le moyen d'extinction le plus commode et le plus sûr. Si on usait de produits chimiques, le risque de pollution serait sans doute encore plus grand. Mais, rassurez-vous, l'ensemble de cette question est à l'étude.

Enfin, vous avez attiré mon attention sur la nécessité, dont j'ai conscience, de moderniser et simplifier le droit de l'eau. C'est un domaine qui vous tient à cœur et sur lequel vous avez beaucoup travaillé. Je vous en sais gré et je compte donner suite, avec votre concours à tous, à cette tâche primordiale. Nous avons du pain sur la planche, car trop d'accidents se sont produits ces derniers temps. La réglementation doit être respectée. Il y a encore bien des efforts à faire pour une meilleure protection de l'eau en France. Nous les ferons ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

#### Suspension et reprise de la séance.

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à seize heures cinquante-cinq, est reprise à dix-sept heures cinq, sous la présidence de M. Loïc Bouvard.)*

#### PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

2

#### RAPPEL AU RÈGLEMENT

**M. Jean-Pierre Brard.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Brard, pour un rappel au règlement.

**M. Jean-Pierre Brard.** Il y a cinquante ans, c'était la nuit de cristal qui a marqué l'accélération de la persécution des juifs dans l'Allemagne nazie et le début de l'organisation systématique du génocide. La nuit de cristal, ce fut, dans l'Allemagne de Hitler, une sorte de Saint-Barthélemy de la communauté juive.

Monsieur le président, je regrette que, tout à l'heure, M. Fabius, président de l'Assemblée nationale, n'ait pas accepté que j'intervienne afin que le pays, grâce à la télévision, soit témoin du recueillement de la représentation nationale en souvenir du génocide juif.

Monsieur le président, je souhaiterais que vous demandiez à l'Assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire des victimes du génocide juif à l'occasion du cinquantième anniversaire de la nuit de cristal. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. le président.** Mon cher collègue, je dois vous rappeler qu'il n'y a pas de rappel de règlement pendant les questions au Gouvernement. C'est la raison pour laquelle M. Fabius ne vous a pas donné la parole.

Pour ce que vous venez de dire, il est évident que chacun d'entre nous éprouve les sentiments que vous connaissez au sujet de l'événement que vous avez rappelé.

Néanmoins, je vous indique que la conférence des présidents a décidé que l'Assemblée n'observerait de minutes de silence qu'à l'initiative des seuls présidents de séance, et en début de séance.

Ces manifestations doivent conserver un caractère exceptionnel. Elles sont réservées, en principe, aux décès de députés ou de chefs d'Etat ou de gouvernement.

Vous comprendrez donc que, tout en m'associant aux paroles que vous venez de prononcer, je ne puis décider d'une minute de silence.

La parole est à M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

**M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Je voudrais associer le Gouvernement à l'hommage qui vient d'être rendu aux victimes de cet événement douloureux.

**M. le président.** Ainsi que je l'ai fait moi-même.

3

#### LOI DE FINANCES POUR 1989

##### (DEUXIÈME PARTIE)

##### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 (nos 160, 294).

#### INDUSTRIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

##### INDUSTRIE (suite)

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire concernant l'industrie.

Ce matin, l'Assemblée a abordé la phase des questions.

Pour le groupe socialiste, la parole est à Mme Marie-Madeleine Dieulangard.

**Mme Marie-Madeleine Dieulangard.** Monsieur le ministre de l'industrie, je veux, à l'occasion de ce débat budgétaire, revenir plus particulièrement sur les crédits affectés au secteur des chantiers navals.

Si, dans son ensemble, le budget de l'industrie permet de soutenir et de développer l'activité économique de notre pays, les crédits alloués à l'industrie navale connaissent une diminution sensible de 56 millions de francs en crédits de paiement et de plus de un milliard de francs en autorisations de programme.

Cette réduction n'est pas sans provoquer des inquiétudes dans ce secteur, plus particulièrement à Saint-Nazaire. En effet, le Gouvernement précédemment avait annoncé la commande de six frégates, lesquelles faisaient partie du carnet de commandes, dont a parlé M. Madelin ce matin. Elles avaient certes été commandées, mais sans que le financement soit prévu et chacun sait qu'il appartient à l'actuel Gouvernement de confirmer cette commande et de réparer cet oubli. Vous nous avez donné cette confirmation ce matin, monsieur le ministre. Je vous en remercie.

A ce propos, je vous rappelle également qu'il avait été souhaité - et promis par le Gouvernement - une réflexion globale, intégrant l'ensemble des capacités de production civiles et militaires, sur l'avenir de la construction navale. Seule une telle appréhension globale est de nature à permettre une réflexion sur le site de Saint-Nazaire et une prise de décision cohérente.

Enfin, monsieur le ministre, à l'heure où la politique du Gouvernement s'inscrit complètement dans la perspective du grand marché européen, je souhaiterais connaître les intentions du Gouvernement en matière de construction navale.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

**M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Ainsi que vous l'avez rappelé, madame le député, j'ai traité assez longuement ce matin du secteur de la construction navale parce qu'il constitue l'un des problèmes les plus sérieux parmi ceux qui vont nous préoccuper. Je ne reviendrai donc pas sur les raisons qui ont entraîné les difficultés qu'il connaît actuellement, mais je voudrais, à l'aide de quelques chiffres, appeler l'attention de l'Assemblée sur les différences entre les prix de revient en France - et d'ailleurs, en Europe, car nos chantiers ne sont pas plus mauvais que les autres chantiers européens, ils sont même meilleurs - et les prix de vente.

Ainsi, un pétrolier de 140 000 tonnes, un navire courant sur le marché, coûte environ 600 millions de francs à un chantier. Or son prix de vente est de 190 millions de francs. La différence, soit plus de 400 millions de francs, devrait être couverte par une subvention de l'Etat.

De même, le coût d'un vraquier porte-conteneur mexicain, lequel a été construit récemment, est également de l'ordre de 600 millions de francs. Son prix de vente a été de 200 millions de francs.

Je cite ces chiffres pour vous donner une idée de la dépression des marchés actuels.

L'aide autorisée par Bruxelles est de l'ordre de 80 millions de francs. En subventionnant ainsi ces constructions de navires, nous sortons très largement des données économiques habituelles, mais nous sommes également en infraction avec des règles que nous avons nous-mêmes adoptées.

Alors, que pouvons-nous faire ?

A Saint-Nazaire, dont vous avez parlé, il faut d'abord assurer le plan de charge de l'entreprise en veillant à une diversification des fabrications. Ce chantier est en effet équipé pour fabriquer des navires très sophistiqués, de qualité, en particulier des paquebots ou des grands navires de croisière. Je pense que c'est dans ce type de fabrication qu'il convient de le spécialiser.

Par ailleurs, nous avons obtenu du ministère de la défense - c'est une grande première que j'ai rappelé ce matin - le transfert, sur un chantier civil, de la construction des six frégates de surveillance dont a besoin la marine nationale. Cette affaire est réglée, les commandes seront passées à Saint-Nazaire. Nous disposerons des crédits nécessaires.

Par ailleurs, vous savez qu'un marché portant sur le bâtiment d'essais et de mesures Henri Poincaré est en cours de passation.

A l'exportation, une drague pour le Bangladesh est en cours de négociation. J'ai rencontré le Premier ministre de ce pays récemment et je pense que cette négociation aboutira assez rapidement.

La fabrication de cet ensemble de bâtiments devrait assurer un fonds de charges substantiel aux Chantiers de l'Atlantique pour les deux années à venir.

Les dirigeants de l'entreprise, c'est-à-dire Alstom, viennent en outre de m'indiquer qu'ils ont reçu une lettre d'intention portant sur un nouveau bâtiment, un navire de croisière. Nous pourrions participer à ce financement dès que nous disposerons de crédits suffisants en autorisations de programme.

Pour l'instant, la dotation dont je dispose dans la loi de finances initiale n'est que de 510 millions de francs. Elle a été fixée avant que n'apparaisse la possibilité de cette commande. C'est pourquoi j'ai demandé que la loi de finances rectificative comporte une dotation complémentaire. En effet la construction de ce navire de croisière représenterait, à elle seule, 40 p. 100 de la charge de travail à l'horizon 1990. Elle constitue donc un enjeu tout à fait décisif pour l'avenir de ce chantier et je ne doute pas de l'obtention des autorisations de programme qui sont tout à fait nécessaires. Nous nous sommes engagés à soutenir l'activité du chantier de Saint-Nazaire. Nous avons besoin de ces autorisations de programme et nous les obtiendrons.

Je précise tout de même qu'une aide de l'Etat aussi considérable ne saurait, même si elle est indispensable à la vie du chantier, être consentie sans retour. Nous exerçons donc une pression très forte à l'égard de l'entreprise qui est opératrice sur le chantier - c'est-à-dire Alstom - pour que le coût budgétaire soit allégé. Les directeurs du chantier en sont tout à fait d'accord. Les possibilités pour améliorer la productivité ne sont pas encore épuisées et nous menons, conjointement avec le ministère de l'industrie et les responsables du chantier, une étude sur cette amélioration.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Certelet.

**M. Michel Certelet.** Monsieur le ministre, je vous ai fait part, lors de votre audition par la commission de la production et des échanges, de mes craintes concernant l'avenir de l'industrie textile dans le département de l'Aube. Mon propos aujourd'hui est de vous informer d'une aggravation très accélérée du processus de perte d'emplois.

L'Assedic de Champagne-Ardenne vient de publier les chiffres définitifs pour 1987 : la bonneterie auboise a perdu, en un an, 1 064 emplois sur 16 000. Je suis en mesure de vous affirmer que, depuis le début de cette année, plus de mille postes de travail ont été déjà supprimés.

Si le taux de chômage de 10,9 p. 100 en septembre est comparable à la moyenne nationale, l'effritement industriel aubois incite à dépasser la seule constatation de l'existant.

A titre d'exemple, un groupe industriel, agissant en qualité d'actionnaire majoritaire d'une importante société auboise de bonneterie, a tenu à porter à la connaissance du public que le résultat net consolidé de cette société faisait apparaître une perte courante de 23 millions de francs pour les six premiers mois de 1988. On peut penser que ce chiffre s'aggravera sensiblement d'ici à la fin de l'année et craindre des déciaisons de licenciement de personnels qui s'ajouteront à toutes celles que nous enregistrons chaque semaine. Compte tenu de la taille de l'entreprise, je crains que le sinistre ne soit lui-même d'une grande ampleur.

Monsieur le ministre, quelle mesure comptez-vous prendre pour anticiper le phénomène et réduire l'aggravation prévisible, à court et à moyen termes, de la situation sociale dans le département de l'Aube ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, vous venez d'ajouter une page à l'argumentaire que je suis en train de constituer, lequel servira de base au programme de mesures que nous sommes en train d'élaborer.

Il est vrai que, dans le domaine du textile, les secteurs s'affaiblissent les uns après les autres : après la confection, la filature, le tissage, vous me dites que la bonneterie, qui avait bien résisté jusqu'à maintenant, vient, elle aussi, d'être prise par la contagion.

Je ne peux que répéter, et vous me pardonnerez cette redite, ce que j'ai déjà expliqué à certains de vos collègues.

Nous sommes extrêmement conscients de la gravité de ce problème qui affecte non seulement une industrie, mais aussi tout un ensemble de régions. Il se trouve que, par malheur, la bonneterie est une activité concentrée dans l'Aube, dans la région de Troyes qui a toujours été l'un des pôles moteurs de cette activité.

Nous avons mis en place un groupe de travail réunissant mes collègues du commerce extérieur - car l'une des raisons de nos sinistres tient à l'invasion de produits étrangers - de l'aménagement du territoire, puisque des problèmes d'aménagement géographique sont en jeu ; des affaires sociales et de l'emploi, et mon département pour établir un plan cohérent. Il ne s'agira pas d'un nouveau plan textile, car le sujet est trop vaste, mais nous essaierons d'élaborer un plan permettant de remédier, cas par cas, aux difficultés des entreprises.

Je sais qu'un certain nombre de collectivités territoriales ont mis elles-mêmes en place un groupe d'études chargé de définir les actions à mettre en œuvre pour favoriser la compétitivité des entreprises locales. Le groupe s'est fait assister d'un cabinet spécialisé - ce qui est à mon sens une bonne méthode - chargé de réaliser un audit approfondi du secteur, qui a été, comme il est naturel, financé conjointement par l'Etat, la région, le département et les professionnels.

Il faut être très lucide. Nous ne sauverons pas toutes les entreprises. Ce sont alors des mesures de traitement social qui s'imposent, c'est-à-dire de reconversion des personnels, de réindustrialisation de la région. Nous pourrions en sauver quelques-unes, peut-être même le plus grand nombre en mettant en place des mesures appropriées, concernant notamment le conseil ou l'aide à l'investissement. Bref, il existe toute une série de mesures mais qu'il faut peut-être affiner encore de manière à bien les adapter au caractère tout à fait particulier de ces activités.

Nous avons encore besoin d'un certain nombre de semaines pour mettre au point notre plan. Je ne manquerai pas, lorsqu'il sera sur le point d'être publié, de consulter le groupe de travail que l'Assemblée nationale a mis en place de manière à mettre nos actions en convergence.

Je pense aussi, et je ne cesserai de le redire, que les entreprises elles-mêmes doivent faire un effort. Certes, il est vrai que le contexte international est défavorable et que le contexte national n'est pas bon non plus. J'estime néanmoins que les entreprises doivent trouver aussi en elles-mêmes les ressources nécessaires pour faire face à la situation. Des fusions, des transmissions d'entreprises sont peut-être nécessaires. Des efforts de recapitalisation pour certaines entreprises dont les ressources propres sont insuffisantes devraient être effectués.

Bref, c'est tout un ensemble d'efforts et de mesures que nous comptons mettre en œuvre pour essayer de pallier ce sinistre régional mais qui prend les proportions d'un désastre national. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Becq, pour poser la question de M. Jacques Fleury.

**M. Jacques Becq.** Monsieur le ministre, M. Fleury m'a chargé de l'excuser et de le représenter, ce que je fais d'autant plus volontiers que je suis, moi aussi, député de la Somme, plus particulièrement du Val-d'Authie, Val-de-Nièvre.

Monsieur le ministre, l'entreprise Lee Cooper, célèbre pour ses jeans, qui possède plusieurs établissements dans la Somme vient de décider l'arrêt de toute production dans ce département et sa délocalisation en Tunisie, ce qui entraînera la suppression de plus de 400 emplois sur quatre sites : Doullens, Amiens, Rivery et Moreuil. Dans la commune de Roye, l'entreprise Intertex, qui fabriquait des sweat shirts, vient d'annoncer 48 licenciements.

Ce n'est pas la première fois que dans ce département le textile et l'habillement sont ainsi touchés. Nous avons eu à subir les désastreux effets de la crise Boussac-Saint-Frères et des milliers d'emplois ont ainsi disparu.

Si l'on ajoute les emplois qui disparaissent dans les autres domaines de production, le chômage fait de la Somme un département sinistré, même si la dispersion en petites unités de notre industrie fait que les médias ne se sont pas penchés

sur notre cas. Nous subissons un taux de chômage de 13,1 p. 100, contre 10,8 p. 100 en France, soit 29 667 chômeurs recensés.

Pour revenir au textile et à l'habillement, je souhaite savoir quelle est la politique de contrôle des importations menée par le Gouvernement et si les quotas d'importation ont bien été respectés.

Je crois savoir que le Gouvernement français a été de ceux qui ont le mieux résisté à la volonté de pénétration des pays dont les coûts salariaux sont très faibles mais qu'en est-il actuellement ? Si la concurrence des pays à bas revenus semble, dans une logique de développement, difficilement évitable, qu'entend faire le Gouvernement pour compenser l'effondrement des emplois et celui quelquefois de l'ensemble du tissu industriel dans certaines zones qui risqueraient à leur tour de souffrir d'une véritable crise de sous-développement ?

Qu'entend faire le Gouvernement pour limiter le phénomène de délocalisation ?

Dans le département de la Somme, le Gouvernement consentira un effort sous forme de crédits spéciaux dans le Doullennais et le Val-de-Nièvre, zones qui ont été cruellement touchées par la crise du textile et de l'habillement. Il se trouve que cette activité étant assez dispersée sur le territoire du département, la crise que traversent les industries textiles frappe durement tout ce département. C'est pourquoi je souhaiterais que les établissements liés au textile, touchés par la crise mais situés hors de la zone actuellement aidée, puissent bénéficier pour leur reprise d'un accès dérogatoire à cette ligne de crédits.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, il est clair que nous ne laisserons pas se désertifier la Somme pas plus que le Nord du département du Gard, le Choletais, les Vosges et toutes les régions qui, à des titres divers, sont affectées par cette crise nationale et internationale du textile.

En réponse à vos remarques sur le contexte international, je répète que c'est une des questions les plus débattues au sein des conseils européens parce que la crise qui nous affecte atteint en fait non seulement tous les pays du Sud de l'Europe mais également d'autres, puisque la Belgique est très largement concernée dans cette affaire. J'ai la satisfaction de constater que le mémoire que nous avons déposé auprès du conseil des ministres de l'industrie a été très largement soutenu par la majorité, pour ne pas dire la quasi-totalité, de mes collègues européens, c'est dire à la fois l'étendue de la crise et la vigueur des réactions qui commencent à se faire jour.

La situation au plan international est cruciale et n'est pas facile à régler parce que certains pays du tiers monde ont manifestement axé leur développement sur les produits de la confection et même, ce qui est nouveau, de la bonneterie et du tissage.

Nous n'éviterons pas certaines délocalisations. Toutefois, parce que les délocalisations se traduisent très souvent par une désertification, nous pouvons les pallier en imposant au minimum des clauses qui exigent de l'industriel qui délocalise, d'une part, qu'il maintienne en France une partie de sa production et, d'autre part, que la confection s'effectue à partir de tissus français, ce qui permet au moins de conserver au niveau du tissage et de la finiture des productions françaises. Mais il est clair que tout cela ne suffira pas.

C'est pourquoi nous devons d'abord maintenir le dispositif de contrôle des importations en provenance de pays tiers. Nous défendrons avec une grande vigueur les accords multilatéraux et nous continuerons à veiller à ce que les accords actuels soient très soigneusement respectés. Nous avons les moyens pour ce faire. Mon ministère jouera ce rôle de gardien des traités.

J'ajouterai deux remarques.

La responsabilité des événements internationaux, la fatalité, tout cela joue un rôle. Néanmoins, je me demande si les entreprises françaises propriétaires de marques - je pense à Lee Cooper, mais c'est trop tard et c'est quasiment *post mortem* que j'en parle - ont fait leur devoir. Il est clair qu'elles n'ont pas beaucoup fait jouer la marque, qu'elles ont laissé banaliser leur produit - ce qui en matière industrielle



et commerciale est le plus grand pêché que l'on puisse commettre -, qu'elles ont perdu en fait leur marque au profit de produits de qualité médiocre qui sont nécessairement importés au plus bas prix. A partir du moment où, dans cette industrie, comme dans d'autres, l'élément déterminant est le prix, on peut dire que nos chances - nous qui sommes un pays cher - de mettre sur le marché des produits compétitifs deviennent très faibles. Il faut soigneusement veiller à ce que les entreprises du textile, qui est une activité agressée, combattue, jouent au maximum de leur principal atout qu'est la mode, l'innovation. Même dans ce secteur sinistré, il y a des entreprises qui survivent, parce qu'elles ont réussi à maintenir très haut le fanion français de la qualité.

Deuxième remarque : nous avons toute une série d'actions à mener, que j'ai rappelées tout à l'heure. En premier lieu, nous allons mettre en place des actions sur le plan social, lorsqu'il n'y a plus rien à faire, lorsque l'entreprise a disparu, pour permettre aux ouvriers touchés par des licenciements de se reconvertir.

A cet effet, le préfet de la Somme a déjà réuni les partenaires sociaux, parce qu'il faut que tout le monde s'attelle à cette tâche d'intérêt public. Nous avons demandé aux dirigeants de Lee Cooper d'améliorer certaines dispositions de leur plan social, qui n'étaient pas satisfaisantes. Ce plan social va être renégocié dans les prochains jours. Par ailleurs, nous avons demandé à l'entreprise, qui a accepté notre suggestion, de rechercher des repreneurs pour certains des sites existants, en mettant en jeu les sommes qui sont nécessaires pour atteindre ces objectifs. Elle s'est engagée aussi à garantir un certain volant de sous-traitance, pendant une période suffisante. Nous veillerons au respect de ces engagements.

Enfin, la mission de reconversion du Val d'Authie et du Val-de-Nièvre, à laquelle vous avez fait allusion, qui est placée auprès du préfet, sera étendue et bénéficiera d'une dotation complémentaire des crédits de politique industrielle pour amplifier son action de reconversion dans votre département. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Bockel.

**M. Jean-Marie Bockel.** Monsieur le ministre, après près de dix ans de retard sur sa concurrente allemande, l'industrie textile française s'est lancée, depuis quelques mois, dans une vague de délocalisations qui entraîne des conséquences inquiétantes pour de nombreuses régions françaises. Mes collègues vous ont déjà posé des questions sur cette situation et vous aurez à répondre à d'autres intervenants tout au long de ce débat. Je ne voudrais pas reprendre les mêmes interrogations. Mais permettez-moi de revenir quelques instants sur le sujet, même si vous y avez répondu par avance.

La litanie des entreprises qui ont choisi de déménager leurs outils de production dans les pays à bas salaires du pourtour méditerranéen, du Sud asiatique, serait longue : Catimini au Maroc, Newman en Tunisie et récemment encore Lee Cooper - vous en parliez à l'instant - en Tunisie.

Les conséquences de cette stratégie sont graves en termes d'emplois. La filière textile perd globalement 6 p. 100 de ses effectifs chaque année, soit 15 000 à 18 000 emplois et, dans les années à venir, d'après certaines prévisions, davantage, peut-être le double.

De même, les conséquences sont grandes pour le commerce extérieur : les deux tiers du marché français sont couverts par les importations, et le déficit commercial du secteur de l'habillement a atteint 2,4 milliards de francs au cours du premier semestre de cette année au lieu de 1,7 milliard de francs pour la même période en 1987.

Ce mouvement ne peut se poursuivre à ce rythme. Il y va de l'avenir de régions entières, vous en êtes conscient, monsieur le ministre.

A mon tour de vous demander quelles mesures vous comptez prendre, notamment pour assurer la pérennité du « *made in France* ».

Peut-on laisser sans réagir un industriel, pourtant jadis défenseur de la production en France, déclarer : « Je ne serai pas le dernier idiot à fabriquer en France » ?

Plus généralement, peut-on concevoir une action concertée au niveau européen pour promouvoir le « *made in Europe* » ?

Un mot encore, monsieur le ministre : vous avez manifesté à plusieurs reprises, aujourd'hui encore, votre intention de ne pas repartir sur un grand plan textile, mais de mettre en œuvre de manière pragmatique une sorte de plan. Je sais que vous y travaillez, mais vous ne disposez pas forcément aujourd'hui de tous les éléments de réponse ; vous en avez quelques-uns. Nous envisageons à la commission de la production de vous demander, avant la fin de l'année, une audition, si vous en êtes d'accord, mais aussi à certains industriels conscients, pour en avoir déjà fait l'expérience, des dangers de la délocalisation. Ce débat apporterait une contribution, quelques lumières, à ce problème énorme auquel nous allons être confrontés, non pas simplement cette année, mais plus fortement encore - c'est maintenant une certitude - dans les années à venir.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** D'interventions en interventions, l'image de cette activité se noircit. Région après région, firme après firme, les difficultés de cette industrie sont mises en évidence. En réalité, je devrais parler au pluriel car, comme la métallurgie, le textile est une panoplie d'industries plus ou moins articulées les unes par rapport aux autres et dont le commun dénominateur, hélas ! est qu'elles souffrent en même temps.

Je ne reviendrai ni sur les diagnostics ni sur les raisons que j'ai déjà exposées et qui sont maintenant claires pour tout le monde.

Nous avons mis en place un groupe de travail, l'Assemblée en a constitué un autre ; j'espère qu'ils se réuniront pour essayer d'harmoniser leurs conclusions. Nous pouvons, en effet, faire un certain nombre de choses.

D'abord, nous pouvons tout de même affiner les diagnostics, c'est-à-dire établir une carte des activités, des entreprises qui sont certainement « sauvables ».

Ensuite, en ce qui concerne la création, le design, la mode, qui est certainement une des voies de salut, nous pouvons apporter quelques idées et quelque argent.

En outre - et j'anticipe un peu sur les conclusions, mais je vois bien déjà se dessiner le programme que nous avons en tête -, nous pouvons agir sur la mécanisation des entreprises. On me répondra que la confection n'est pas mécanisable parce que le vêtement est flou, que ce n'est pas une carrosserie automobile parce qu'elle s'ajuste sur des structures humaines qui sont par définition différentes. Il est vrai que l'automatisation jusqu'à maintenant n'a guère fait de progrès. Je pense néanmoins que l'on n'est pas allé dans ce domaine jusqu'au bout des possibilités. L'automatisation et les robots ont déjà fait suffisamment de miracles pour que, au prix d'études qui seront certainement assez longues, nous puissions mécaniser davantage nos usines. D'après les descriptions que l'on me fait de certaines entreprises ou les souvenirs que j'ai moi-même, nous en sommes encore en grande partie à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans ce domaine. Nous pouvons moderniser un certain nombre d'entreprises, ce qui veut dire encore une fois leur fournir certaines études, les aider pour qu'elles se mécanisent davantage. Etant donné l'écart entre nos coûts de salaires et les coûts de salaires des pays qui nous envahissent, la robotisation est vraiment l'une des voies évidentes de salut. Il n'y en a certainement pas d'autres. Nous n'allons pas ramener nos salaires au niveau de ceux du Bangladesh et il faudra longtemps pour que le niveau des salaires des pays du Sud-Est asiatique rejoigne les nôtres. Par conséquent, la course contre le temps, nous l'avons perdue.

Ce que nous pouvons faire, c'est mécaniser nos entreprises, améliorer la productivité, améliorer leurs modes de gestion. C'est dans cette direction, je le répète, que nous pouvons agir, mais nous ne pouvons pas agir seuls. L'Etat est en face d'une multitude d'entreprises, privées de surcroît, souvent familiales, c'est-à-dire relativement imperméables à nos directives. Il faudrait essayer de réunir tout le monde, les représentants de l'Assemblée nationale, les représentants de l'administration et les partenaires sociaux en y incluant à la fois les chefs d'entreprise, ceux qui voudront collaborer, et, bien entendu, les représentants des syndicats pour examiner, entreprise par entreprise, ce qui peut se faire.

Nous ferons des propositions sur le plan national, mais beaucoup de choses peuvent se faire tout de même région par région, presque département par département. Encore

une fois, ce n'est pas pour nous dérober, mais je crois que ces face-à-face peuvent provoquer des propositions de solutions que nous, Etat, nous essaierons d'accompagner.

**M. le président.** Pour le groupe communiste, la parole est à M. Jean Tardito.

**M. Jean Tardito.** Monsieur le ministre, M. Madelin s'est, semble-t-il, réjoui ce matin que vous n'avez plus le dossier de la Normed sur votre bureau. Il est vrai qu'elle a été liquidée en juin 1986 et que votre réponse en commission avait des allures d'extrême-onction.

Il n'en reste pas moins que les sites de construction navale existent encore, avec leurs potentialités quasi intactes. Il n'en reste pas moins que les besoins de la marine marchande française ont été réaffirmés la nuit dernière encore, lors de la discussion du budget de la mer. Il faut lutter contre le vieillissement de notre flotte dont les navires ont plus de dix ans d'âge de moyenne, construire des navires pour maintenir en état son niveau, répondre aux besoins de la Société nationale Corse-Méditerranée, agir pour le maintien de notre pavillon sous lequel flottent malheureusement de moins en moins de bateaux chaque année, manifester concrètement la volonté de maintenir l'indépendance de notre pays dans le commerce extérieur. Je pourrais ajouter la nécessité d'une nouvelle centrale électrique en Corse qui pourrait être alimentée avec du charbon des Hcaillères de Provence, de Gardanne, qui serait transporté sur un bateau qu'il faudrait construire.

Votre budget, monsieur le ministre, comme celui de la mer, affirme pour le moment le contraire dans ses attendus et dans ses chiffres. Les autorisations de programme ne s'élevaient qu'à 510 millions, c'est-à-dire sont inférieures d'un milliard à celles de l'an dernier. Les crédits de paiement sont légèrement supérieurs, et les crédits de conversion sont de 80 millions.

Avez-vous abandonné l'idée de favoriser les commandes, d'inciter les repreneurs, notamment pour La Ciotat et La Seyne ? Est-ce que vous allez prendre la responsabilité de désertifier une ville, une région ? Vous avez dit ce matin : le marché n'a aucune logique et aucun pays ne peut laisser faire. Je vous demande, monsieur le ministre, si vous allez être fidèle à votre propre exposé d'intentions, ou si vous continuerez la politique mise en place, malheureusement, par M. Madelin, dans le domaine de la construction et de la réparation navales ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, vous m'avez déjà interrogé, ainsi que d'ailleurs plusieurs de vos collègues sur la construction navale. Comme le textile, c'est un sujet qui est évidemment difficile. Je ne reprendrai pas non plus les données internationales. Vous les connaissez. Il faut les accepter comme elles sont. On trouve pour 200 millions de francs des bateaux que les chantiers français facturent à 600 millions. Nos frais salariaux sont ce qu'ils sont et il n'est évidemment pas question de les diminuer.

Pour en venir à La Ciotat, problème qui vous occupe le plus et qui m'occupe également jour après jour, je ne pense pas qu'il soit raisonnable de continuer à considérer ce site comme celui d'un grand chantier de construction de grands navires. Je crois que, hélas, la cause est perdue. Je souhaite que l'on finisse le dernier bâtiment qui est en cours d'achèvement et que nous tournions la page pour en ouvrir une autre.

Je pense que La Ciotat, étant donné son site merveilleux, au bord de la Méditerranée, étant donné aussi la qualité de la main-d'œuvre qui y est encore présente et de ses bureaux d'études, a un avenir industriel. Autrement dit, je ne pense pas que les seules activités qu'il faille songer à y installer soient des activités de loisirs. Je crois que La Ciotat mérite mieux que cela. Je ne rejette pas bien entendu les activités et les emplois que le tourisme pourrait engendrer, mais il y a un potentiel industriel qu'il faut essayer de ne pas gaspiller.

Par conséquent, il faut que nous cherchions non pas des repreneurs pour l'activité des chantiers navals et la construction de grands navires - nous ne les trouverons pas -, mais des opérateurs qui mettront en place d'autres activités.

A la fin de votre intervention, monsieur le député, vous avez parlé de la réparation des navires. Il y a peut-être là une piste. Il est anormal que les propriétaires de grands yachts de

luxe, et il y en a encore, qui naviguent sur la Méditerranée soient obligés d'aller à Barcelone ou sur la côte italienne pour faire effectuer des réparations sur des bateaux très coûteux qui - ma science est récente - doivent rester deux mois par an dans des chantiers. Il est anormal, je le répète, qu'aucun chantier de la côte méditerranéenne française ne puisse faire ce travail.

Nous sommes en train d'étudier le marché et j'espère que les conclusions seront suffisamment positives pour que nous puissions réfléchir, d'une manière très opérationnelle, à la possibilité d'installer un site de réparation de navires. Je ne suis pas sûr que nous sauverons ainsi tous les emplois, mais il y a là une possibilité. Il y en a sûrement d'autres.

Mais l'important est que nous obtenions la collaboration de tous les opérateurs locaux, c'est-à-dire au premier chef, bien entendu, les représentants des travailleurs, mais aussi les collectivités locales pour mettre en œuvre ce programme.

Le site de La Ciotat, en tant qu'activité industrielle, est sauvable, mais je ne crois pas qu'il le soit sur la base de son activité actuelle ; encore une fois, nous ne pouvons pas toujours rester ni sur les mêmes activités ni sur les mêmes métiers, car la terre continue à tourner. L'important est que nous continuions à faire de l'industrie et à cela, croyez-moi, en tant qu'ancien industriel, en tant que ministre de l'industrie, je suis véritablement très attaché. Nous pouvons étendre la zone d'entreprise sur une partie de votre commune.

**M. Jean Tardito.** Ce n'est pas ma commune ! J'y suis né, simplement !

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** C'est déjà très important, monsieur le député !

En tout cas, on peut étendre la zone d'entreprise sur La Ciotat. Bref, on peut engager toute une série d'actions.

Nous nous trouvons, hélas ! devant un sujet qui est devenu classique étant donné la dureté des temps. Il faut lui appliquer les mesures que nous avons prises dans un certain nombre d'autres régions pour d'autres industries, mesures qui ont fait la preuve de leur efficacité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Louis Pierna.

**M. Louis Pierna.** Monsieur le ministre, votre proposition relative à la réparation des bateaux de plaisance permettrait certainement, si elle était retenue, de conserver quelques emplois mais pas de maintenir une activité de construction navale importante. Et pourtant notre pays en a besoin, comme il a besoin d'une forte industrie en région parisienne. Or, en dix ans, la région Ile-de-France a perdu quelque 300 000 emplois industriels.

Le désengagement des grands groupes a entraîné la disparition de petites et moyennes entreprises qui, travaillant en sous-traitance, constituaient une partie du tissu industriel régional. Ainsi, se sont multipliées les friches industrielles jusqu'à constituer des secteurs entiers des villes de la banlieue parisienne. L'exemple le plus frappant est celui de la plaine Saint-Denis. La région Ile-de-France est, après le Nord - Pas-de-Calais et la Lorraine, la région la plus touchée par ce phénomène. Comme si cela ne suffisait pas, de nombreux sites industriels sont menacés, en tout premier lieu celui de Renault-Billancourt. C'est d'autant plus grave que l'industrie automobile constitue l'épine dorsale de l'activité économique de la région parisienne. En effet, cette industrie génère 93 000 emplois directs et 180 000 emplois indirects par le jeu de la sous-traitance et du réseau commercial.

Or de nouvelles menaces de suppressions massives d'emplois pèsent sur ce secteur. C'est l'axe essentiel de l'offensive du patronat et de la droite pour accélérer le déclin de la région.

Dans le cadre de l'Europe de 1992, l'objectif avoué est de faire de la région une place financière capable de rivaliser avec d'autres grandes métropoles américaines et européennes, au détriment bien sûr des activités productives.

Parmi les moyens d'attirer cette clientèle, figure le tourisme de luxe, à travers notamment le projet d'Eurodisneyland, une des plus juteuses opérations immobilières de cette fin de siècle dans laquelle l'Etat a engouffré avec ses partenaires - région, départements, entreprises publiques et nationalisées - des milliards de francs pour un résultat dérisoire,

en termes d'emploi puisque des 100 000 emplois qui avaient été annoncés par M. Fabius, lors du lancement du projet, il n'en subsistera certainement au bout du compte que 6 000, et quels emplois ! Des emplois précaires, peut-être des T.U.C. ou des S.I.V.P. !

L'Etat participe également à la spéculation foncière et immobilière, pour faire place nette aux financiers sur un site européen conçu pour les sociétés multinationales et pour organiser leur pénétration sur le territoire national.

Vous le savez, monsieur le ministre, il y a actuellement un déchaînement de la spéculation sur Paris, et cela avec la complicité de la ville et de l'Etat, notamment par la vente de terrains appartenant à l'Etat, comme la caserne Duplex, ou propriété des entreprises publiques, S.N.C.F., R.A.T.P., Assistance publique, I.G.N.

Ces ventes ont été rendues possibles par une décision de l'Etat prise en juillet 1987, autorisant les entreprises publiques à brader leur patrimoine pour combler le déficit de gestion. Tout cela pour quoi faire ? Des bureaux ! Toujours des bureaux !

Chaque année, Paris voit disparaître ainsi 150 000 mètres carrés de surfaces industrielles ! L'intérêt du pays et de la région est le contraire de cette orientation. Il en résulte, monsieur le ministre, l'impérieuse nécessité d'abandonner ces projets et de réorienter vers l'industrie, vers l'emploi qualifié, vers la formation, les financements qui lui reviennent.

Monsieur le ministre, quelles dispositions entendez-vous prendre pour aller dans ce sens ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, je ne crois pas que l'Ile-de-France soit en train de se désertifier. Je suis au contraire frappé par la vigueur de son activité économique. Nous avons la chance d'avoir la seule grande capitale européenne. C'est un atout qu'il faut soutenir et cultiver. Je suis d'accord avec vous pour penser qu'une cité financière ne suffirait pas à maintenir l'emploi dans la région parisienne ni même le prestige de Paris.

Je ne suis pas aussi inquiet que vous en ce qui concerne la diminution des emplois en région parisienne.

Il est vrai qu'un certain nombre d'emplois industriels ont disparu dans deux activités qui sont dominantes - la construction électrique et électronique et la construction automobile -, mais la région Ile-de-France est tout de même bien servie.

Il ne faut pas oublier que l'industrie d'Ile-de-France rassemble, avec un million de salariés, plus d'un cinquième des effectifs de l'industrie française. Il y a bien d'autres régions de France qui pourraient envier la région parisienne.

Même si le diagnostic que vous avez présenté sur la multiplication des bureaux, sur la disparition d'un certain nombre d'entreprises peut présenter certains aspects inquiétants, l'évolution générale de la région Ile-de-France à court et à moyen terme est assez favorable, même si elle peut accentuer certains déséquilibres sur le plan infrarégional, mais c'est une autre question et je n'ai pas compétence pour la traiter. En tout cas par rapport à d'autres régions de France, le niveau de chômage, reste relativement favorable.

Vous avez engagé un grand débat sur la répartition entre activités industrielles et activités de services. Je pense qu'il faudrait plutôt distinguer entre activités manufacturières d'usines, d'une part, et activités de services, d'autre part. J'ai la conviction que ces deux types d'activités sont de plus en plus mêlées, c'est-à-dire que la vieille distinction entre les activités secondaires et les activités tertiaires tend à s'estomper. Nous avons beaucoup parlé du textile où l'activité proprement créatrice inclut à la fois une activité de mode, de dessin, mais aussi une activité manufacturière. En fait, tout acte de fabrication est enserré entre deux domaines qui sont eux du domaine du tertiaire : d'une part, les études, la préparation et, d'autre part, en aval, l'acte de commerce.

Il n'y a donc plus véritablement d'activités proprement usinières qui ne s'appuient, en même temps, sur une activité de services.

Pour en revenir à votre propos et à l'Ile-de-France, il faut tout de même se féliciter, même si c'est avec modération et vigilance, du fait que la région Ile-de-France, et en particulier

Paris, soit de plus en plus un siège important d'activités de services. Je pense que l'industrie qui subsiste et qui subsistera ne peut qu'en bénéficier, même si la qualification du personnel s'améliore et si les produits relèvent de plus en plus de la haute technologie et se situent de plus en plus dans le haut de gamme.

Je rappellerai également que l'Etat, en liaison avec les collectivités territoriales, fait un grand effort en ce qui concerne les liaisons tant ferroviaires qu'autoroutières mais il est vrai - vous l'avez dit et je pense qu'il ne faut pas se le dissimuler - que l'Ile-de-France est confrontée non pas à un problème de désindustrialisation globale, mais à un problème de déséquilibre. Il y a une certaine crise du logement, il y a un déséquilibre est-ouest, et puis il y a le problème des infrastructures routières et des transports collectifs, pour lesquels, certes, l'Etat fait un effort considérable, mais qui ne suffiront jamais, qui exigeront toujours des développements.

En tout cas, sachez que l'Etat a engagé une réflexion sérieuse, que suit avec attention le ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire, sur ces sujets qui nécessitent une approche globale.

Le contrat de plan que l'Etat va signer avec la région Ile-de-France, comme avec les autres régions, est une occasion d'étudier l'ensemble de ces questions, non pas seulement celles qui concernent les infrastructures et l'immobilier, mais aussi celles qui ont trait à la formation professionnelle et à l'emploi industriel.

**M. le président.** La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

**Mme Muguette Jacquaint.** Monsieur le ministre, M. Montdargent, aujourd'hui absent, souhaitait vous interroger sur l'industrie aéronautique et plus particulièrement sur la production des avions Airbus.

Dans le cadre du G.I.E. Airbus-Industrie, les commandes se sont multipliées et atteignent un niveau important. Au 1<sup>er</sup> novembre on compte 618 Airbus A 320 commandés, 57 ATR 72 dont le premier vol est intervenu le 27 octobre dernier, 213 ATR 42, 41 A 330 et 108 A 340.

Or, actuellement, les moyens industriels et humains sont insuffisants pour satisfaire les compagnies aériennes. Certes un hall de fabrication sera construit à Colomiers près de Toulouse pour les A 300 et A 340 mais ce n'est pas le cas pour le A 320. M. Pierson envisage quant à lui la construction d'une ligne de montage aux Etats-Unis pour la version allongée. Cette intention est étonnante. Elle ne contribue ni au développement industriel du pays ni à l'attente en matière d'emplois d'autant, monsieur le ministre, qu'à Istres un hall de montage où devait d'ailleurs être assemblé le Mercure est actuellement disponible. Il pourrait y avoir matière à une coopération intéressante. Aussi, monsieur le ministre, nous vous demandons instamment de prendre toutes dispositions nécessaires au développement normal du programme Airbus face notamment à la concurrence nord-américaine, qui n'a jamais accepté son succès.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Madame le député, je vous répondrai brièvement d'abord parce que cette question ne relève pas directement de ma compétence mais surtout parce que la réponse est simple.

En ce qui concerne les capacités de fabrication d'Airbus à Toulouse, il n'y a pas lieu de s'alarmer. M. Delebarre l'a dit hier, il l'avait fait à Toulouse, il me l'a répété récemment, les capacités sont suffisantes et je ne pense vraiment pas qu'il soit question de délocaliser au profit des Etats-Unis quelques fabrications d'Airbus, de quelque type que ce soit, tout simplement parce qu'il n'y a aucune raison ni commerciale, ni industrielle de le faire. Les fabrications d'Airbus resteront sûrement à Toulouse.

Il n'en demeure pas moins - c'est une réflexion d'ordre général mais elle est importante - qu'il faut raisonner, dans ce domaine de l'aéronautique, à l'échelon mondial. Les ventes se font en dollars ; c'est ainsi, il faut s'y plier. Certaines associations sont possibles mais, en ce qui concerne les fabrications, c'est-à-dire le maintien d'un emploi, d'une recherche, d'une capacité de production à Toulouse, je vous confirme encore une fois ce qu'a dit M. Delebarre : il n'est pas question, à aucun moment, de les délocaliser.

**M. le président.** Pour le groupe de l'Union du centre, la parole est à M. Francis Geng.

**M. Francis Geng.** Je voudrais attirer votre attention, monsieur le ministre, sur la situation qui est faite aux industries françaises de biens de grande consommation au sein du marché européen et international.

Les industries de l'électroménager sont confrontées à des importations massives en provenance des pays d'Asie du Sud-Est et connaissent une concurrence que l'on peut qualifier, dans de nombreux cas, de sauvage. Elles subissent sur leur propre terrain les conséquences de l'impact des règles de réciprocité non respectées et des lois d'un marché économique faussé.

En effet, des industriels asiatiques s'installent dans nos régions sans être soumis aux conditions de production, de charges salariales et de vente qui sont imposées aux industriels métropolitains.

Face à ces pratiques, perdant de leur compétitivité, ces industries perdent aussi des parts de marché, notamment sur le plan national, mais aussi au niveau international. C'est donc tout un secteur qui se trouve aussi défavorisé alors que, localement et nationalement, il devrait offrir des emplois.

Des actions concrètes d'organisation stratégique et de soutien, une réglementation européenne solide seraient à étudier et à élaborer rapidement.

Une déontologie concurrentielle équitable entre industriels, qu'il soient français ou européens, avec le concours des distributeurs, limiterait les effets pervers de la situation actuelle.

Au moment où ce budget de l'industrie est discuté, que comptez-vous faire, monsieur le ministre, pour redonner aux industries de biens de grande consommation la place qui leur revient et pour créer les conditions d'une concurrence économique qui soit saine et équilibrée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'Industrie et de l'aménagement du territoire.** Quittant les secteurs de la construction navale et du textile pour l'électroménager, nous changeons tout de même - et fort heureusement - de climat.

L'industrie française des produits électroménagers se porte bien. Vous avez fait allusion, monsieur le député, à des importations, massives avez-vous dit. Elles existent, mais seulement en ce qui concerne un segment très particulier de cette industrie, celui des fours à micro-ondes.

En ce qui concerne les autres branches de cette industrie, il faut dire deux choses :

D'abord, la concurrence vient plutôt des pays industrialisés parce que de grandes multinationales, dont le poids se renforce, se sont installées à nos portes.

Ensuite, l'industrie française tient très bien sa place, comme en témoigne la position des sociétés Thomson, de Dietrich, SEB et Moulinex qui, à elles quatre, représentent, par leur chiffre d'affaires, près des deux tiers du marché français.

Dans ce secteur, la pénétration étrangère est certes forte, mais elle n'est pas catastrophique comme elle l'est dans d'autres. D'ailleurs, l'industrie française, dans laquelle il faut inclure les filiales françaises d'entreprises étrangères - Philips, Electrolux - compensent ces importations par des exportations très fortes qui contribuent à améliorer notre solde commercial.

Le secteur des fours à micro-ondes connaît, lui, des difficultés. Toutefois je pense que, aujourd'hui, la société Moulinex, après avoir connu des avatars, a désormais les moyens d'être très concurrentielle.

Cela dit, il faut être vigilant vis-à-vis des importations japonaises, et en particulier des ventes qui sont effectuées dans des conditions pures et simples de dumping. De ce point de vue, la parole appartient à la Commission, à nous qui pouvons faire comparaître devant elle les industriels qui se rendent coupables de dumping. Dans ce domaine, nous devons agir avec la même détermination que celle dont font preuve les Américains. Nous n'avons pas de raisons d'agir autrement. Nous veillerons donc, en liaison avec les autorités européennes, et si nécessaire *proprio motu*, au respect des conditions normales de concurrence.

**M. le président.** Mes chers collègues, il est dix-huit heures. Nous avons encore treize questions du groupe socialiste et trois amendements à examiner. Le Bureau de l'Assemblée nationale ayant décidé de participer à la cérémonie de transfert des cendres de Jean Monnet au Panthéon, je serai dans l'obligation de lever la séance à dix-huit heures cinquante-cinq. Je vais donc vous demander d'avoir l'obligeance de poser brièvement vos questions.

Nous en revenons aux questions du groupe socialiste. La parole est à M. Michel Carletel.

**M. Michel Carletel.** Monsieur le ministre, la France s'est dotée d'une source de production énergétique indépendante avec la réalisation d'un parc électronucléaire très important qu'il faut aujourd'hui rentabiliser. L'endettement d'E.D.F. est considérable : environ 224 milliards de francs. Pour le résorber, ne serait-ce que partiellement, il est nécessaire de développer la consommation d'électricité. Toutefois, l'électricité est une source d'énergie très élaborée et son utilisation pour le chauffage domestique constitue un non-sens économique. Certes, ce mode de chauffage comporte bien des avantages que les utilisateurs apprécient - absence de stockage, propreté, souplesse - mais il n'en reste pas moins que l'électricité doit trouver son véritable emploi dans l'industrie.

La surcapacité apparente de notre appareil de production électrique provient d'une utilisation industrielle très inférieure aux prévisions que les experts économiques avaient établies au cours de la décennie précédente. Deux pistes peuvent être exploitées, me semble-t-il, pour rentabiliser le parc électronucléaire français : premièrement, il conviendrait de favoriser l'utilisation industrielle ; deuxièmement, nous devrions développer l'exportation.

Pourriez-vous nous expliquer, monsieur le ministre, quels types de propositions incitatives nouvelles vous êtes en mesure de faire aux industriels, afin qu'ils choisissent l'électricité comme source d'énergie ? Pourriez-vous également nous informer des efforts déployés par E.D.F. pour exporter davantage d'électricité ? Je souhaite en particulier que vous nous disiez si E.D.F. parvient à développer des contrats d'exportation couvrant toute l'année ou si, au contraire, la demande extérieure reste concentrée sur la seule période hivernale.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'Industrie et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, la « surcapacité » que nous constatons au niveau de notre production d'électricité nucléaire est à la fois une responsabilité - je ne dirai pas une charge - et une chance parce que c'en est une que de disposer d'un produit facilement exportable et à un prix très concurrentiel. En effet, la vertu de l'équipement très coûteux que la France a réussi en trente ans à mettre en place, c'est de fournir une électricité qui permet aujourd'hui des utilisations industrielles auxquelles on n'aurait pas osé rêver, il y a encore quelques années. Pensez à cet égard au projet très précis, très concret et relativement proche, de construction d'une usine d'aluminium en France même, alors que jusqu'à présent on trouvait ce type d'usine nouvelle au bord du Saint-Laurent ou en Norvège.

Donc, notre tâche est, comme vous l'avez dit d'ailleurs, d'une part, de favoriser les utilisations industrielles et, d'autre part, d'exporter de l'électricité.

En ce qui concerne l'incitation aux usages industriels de l'électricité, la clé, c'est le tarif. Nous ne cessons de lutter pour que les tarifs d'électricité soient modulés de manière à permettre un emploi intensif de l'électricité dans l'industrie. Je crois que l'industrie présente, pour une production qui est groupée, qui est stable, qui a besoin de fonctionner toute l'année, le meilleur marché possible.

Peut-être formulerais-je, en revanche, quelques critiques à l'encontre de la publicité qui a été faite par l'établissement public, à une certaine époque, au profit des usagers domestiques de l'électricité. Ceux-ci sont moins rentables et plus irréguliers.

Sur ce plan, je pense que nous avons obtenu un certain nombre d'accords de la part de l'autre autorité de tutelle qu'est le ministère des finances. Nous continuerons dans cette voie.

En ce qui concerne l'exportation, les choses vont bien, et vite. Partie du niveau zéro, en 1982, l'électricité de France exporte aujourd'hui pour 6 milliards de francs d'électricité,

ce qui ne représente en fait que le quart du marché potentiel. En effet, E.D.F. pourrait exporter aujourd'hui pour 25 milliards de francs d'électricité, soit un montant à peu près équivalent à notre déficit commercial, qui serait ainsi résorbé.

Alors, la tâche est celle d'un vendeur ordinaire. Electricité de France y est attachée. Je le suis aussi. Nous faisons donc, l'entreprise et moi, les commis voyageurs de l'Electricité nucléaire française chaque fois que nous en avons l'occasion.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Bouquet.

**M. Jean-Pierre Bouquet.** Monsieur le ministre, le projet de budget que nous examinons est important car il se trouve au cœur de deux difficultés que nous n'arrivons pas encore bien à maîtriser : d'une part, la réduction du déficit du commerce extérieur ; d'autre part, la création d'emplois industriels durables et stables. La tâche de votre ministère n'est donc pas facile.

Pour atteindre ces grands objectifs, il convient de conduire une action vigoureuse sur l'environnement et les entreprises. A cet égard, on peut penser aux routes, à la fiscalité, aux taux d'intérêt. Cependant, si ces conditions sont nécessaires, elles ne sont certainement pas suffisantes.

Parallèlement, il convient de conduire une politique industrielle, donc de disposer de moyens. J'observe à ce sujet que les crédits de politique industrielle connaîtront une augmentation sensible, puisqu'ils passeront de 400 millions à 440 millions de francs. Cette inversion de tendance est significative de la volonté du Gouvernement.

Un long chemin reste néanmoins à parcourir pour disposer des crédits plus substantiels, car nous sommes partis de très bas.

Les crédits de politique industrielle seront consacrés à des actions destinées à inciter les petites et moyennes entreprises et les petites et moyennes industries à moderniser leur gestion ou leur production. Les outils existent, mais correspondent-ils toujours aux enjeux de la situation ?

Très précisément, on s'aperçoit que trop de petites et moyennes entreprises ignorent ces outils et passent à côté des moyens mis en oeuvre par l'Etat pour appuyer leur développement. Par expérience, je crois pouvoir dire que le niveau pertinent d'intervention se situe fréquemment à l'amont de toutes les procédures afin d'amener certaines sociétés, notamment les plus petites, à les utiliser.

Dans certains cas, il faudrait pouvoir financer, avant toute utilisation de la procédure F.R.A.C., des interventions d'une à deux journées d'ingénieurs-conseils dans les petites entreprises qu'il convient de consolider - j'allais dire de « solidifier » car le terme est tout à fait exact - afin d'y maintenir les emplois existants.

Comptez-vous, monsieur le ministre, engager les moyens de votre ministère dans ce type de direction ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Vous me donnez l'occasion, monsieur le député, de dire ce que j'ai très envie de dire, à savoir que le rôle du ministère de l'industrie doit être essentiellement tourné vers les petites et moyennes entreprises parce que, - Dieu merci ! - les grandes entreprises sont aujourd'hui revenues à une meilleure fortune et ont moins besoin de lui.

Certains intervenants m'ont fait remarquer ce matin que je n'avais rien inventé. C'est vrai ! Mais il ne suffit pas simplement d'avoir des idées, encore faut-il les mettre en pratique. Je vous remercie donc, monsieur le député, d'avoir souligné que le gouvernement auquel j'appartiens a tout de même eu l'heureuse idée, cette année, d'augmenter, pour la première fois depuis longtemps, les crédits de politique industrielle, qui avaient connu un long déclin. Cette remontée est faible, bien sûr, mais par définition, tous les crédits sont insuffisants. Cela dit, nous essaierons de les utiliser au mieux.

L'action budgétaire est certes parcellaire, émietlée, mais nous la voulons ainsi. Je crois que vis-à-vis des petites et moyennes entreprises, il ne faut pas songer à des actions grandioses, mais qu'il convient de penser à des actions ciblées, donc efficaces, au cas par cas. Toutefois, dès qu'on parle de ciblage, on se heurte à un problème de diffusion des moyens.

Vous avez souligné les difficultés d'accès aux aides pour les P.M.E. et le manque d'informations. J'ai rencontré, au cours de mes périples dans les régions, des industriels très performants qui ignoraient tout des aides que pouvait leur apporter l'Etat. Alors, tant mieux et tant pis pour ces industriels pour qui tout allait bien, mais que nous aurions pu aider sur un certain nombre de points, qu'il s'agisse du renouvellement de leur parc mécanique ou du développement de leur bureau d'études.

Pour ma part, je souhaite développer un réseau d'informations sur la situation des différentes industries dans le monde. Le Minitel et toutes les ressources de la télématique peuvent être utilisés à cette fin. Je voudrais que mon ministère devienne une gigantesque banque de données auxquelles tous les industriels pourraient avoir accès en tapotant sur un clavier.

**M. Charles Metzinger et M. Christian Betaille.** Très bien !

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Il est très important qu'un industriel sache ce qui se passe au Japon, parce que ce qui se passe au Japon peut avoir un impact très direct et quasi immédiat sur ses activités. Le travail est certainement considérable, mais je vais m'y atteler comme si j'avais l'éternité devant moi, tout en espérant que je n'aurai pas besoin de l'éternité pour faire cela.

Nous devons aussi réussir à mettre nos ressources à disposition de ceux qui en ont besoin. Je n'ai pas beaucoup de crédits, mais aujourd'hui je ne saurais pas en utiliser trois fois plus, précisément parce que le réseau permettant cette mise à disposition n'existe pas. Il faut donc le construire. Ensuite, je pourrai absorber plus de crédits... et j'espère que l'Assemblée nationale me les accordera !

**M. le président.** La parole est à M. Charles Metzinger.

**M. Charles Metzinger.** Monsieur le président, j'ai deux questions à poser. Si vous m'y autorisez, je les poserai en une seule fois.

**M. le président.** Je vous en prie, monsieur Metzinger.

**M. Charles Metzinger.** Monsieur le ministre, la subvention aux Charbonnages de France est fixée cette année encore à sept milliards. C'est une aide importante. Une opinion publique mal informée pourrait en conclure que le charbon français coûte cher au pays. Si celle-ci pouvait s'apercevoir que ces sept milliards ne vont pas entièrement à la production du charbon - et loin de là, d'ailleurs - mais sont en grande partie destinés à des charges non liées à la production, aux retraites, par exemple, elle comprendrait sans doute mieux la valeur réelle de cette aide à la production.

Vous vous êtes employé ce matin à faire la distinction, monsieur le ministre. Mais cela serait encore plus probant si ce qui relève du domaine social apparaissait dans un autre document que celui du ministère de l'industrie. Tout le monde comprendrait facilement ce que le charbon coûte réellement à l'Etat. Les choses seraient relativisées. On parlerait peut-être avec moins d'*a priori* et de préjugés de notre charbon. Pouvez-vous envisager de scinder les crédits, pour ne faire apparaître à l'avenir dans votre budget que ceux liés à la production ?

Devant le constat de la nécessité d'aider le charbon français et afin qu'il soit davantage consommé, ne pourrait-on pas envisager, ainsi que le recommande la Commission de Bruxelles, une réduction de la T.V.A. applicable aux énergies pour le chauffage et pour l'éclairage ? Le projet de loi de finances pour 1989 envisage d'abaisser la T.V.A. sur l'électricité et le gaz, mais pas sur le charbon ? La recommandation de Bruxelles préconise une baisse se situant entre 4 et 9 p. 100. La Belgique et le Luxembourg appliquent d'ores et déjà un taux de 6 p. 100 au charbon domestique. Cette recommandation ne pourrait-elle pas être appliquée en France ? Ce serait un encouragement à l'utilisation domestique du charbon français.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Je voudrais répondre aux deux questions que vous avez posées en faisant la même distinction - qui est effectivement rationnelle - entre les dépenses d'exploitation et celles de nature sociale.

La direction du budget a fait un premier effort cette année en distinguant les deux types de subventions : le chapitre 45-12 concerne la subvention d'exploitation ; le chapitre 45-15 est relatif à la couverture des charges spécifiques aux Charbonnages de France, en reprenant la couverture des charges héritées du passé.

Votre suggestion, monsieur le député, me paraît tout à fait acceptable. Elle me paraît même rationnelle et je vais la soumettre au ministre des finances qui est le grand maître dans cette affaire. Il y a en effet une certaine inconséquence, et un risque par rapport à l'opinion publique, à mélanger le soutien à une activité productrice d'emplois et la prise en compte des charges du passé qui relève à l'évidence du budget des affaires sociales.

Nous nous trouvons pour l'instant devant des difficultés intragouvernementales que nous essaierons de résoudre.

Votre deuxième question concerne la possibilité de diminuer les charges qui pèsent sur la production charbonnière. Il existe en ce domaine deux difficultés.

La première difficulté est d'ordre budgétaire : toute diminution de T.V.A. coûte cher. Toutefois, nous sommes prêts à mettre les choses à plat.

La deuxième difficulté réside dans le fait que nous sommes très attachés, dans le cadre de nos efforts pour réaliser le marché commun de l'énergie, à combattre les avantages que le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne accorde de manière massive, de façon incomparablement supérieure à tout ce que nous pourrions faire chez nous, à sa production nationale de charbon. Ces avantages nombreux sont également contraires - ce que nous essayons de démontrer - aux directives bruxelloises. Il y aurait donc de notre part une certaine inconséquence à accorder à notre production de charbon ce que nous reprochons à nos voisins de consentir à la leur.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Bouquet, pour poser une deuxième question.

**M. Jean-Pierre Bouquet.** Une part de vos crédits, monsieur le ministre, sont inclus dans les contrats de plan Etat-région. Il n'est donc pas indifférent de savoir comment se fera l'articulation entre vos priorités et celles des régions.

En effet, à l'occasion du deuxième mandat de négociation donné aux préfets, M. le Premier ministre a expressément décidé d'ajouter l'emploi comme priorité absolue des futurs contrats de plan Etat-région. Pour avoir personnellement consulté un certain nombre de projets, j'en tire une impression tout à fait partagée.

Dans quelle mesure, monsieur le ministre, la priorité n° 1 du Gouvernement se traduit-elle par des orientations précises au niveau des régions ? Je vous pose la question car il n'est pas exclu que l'on assiste, ça et là, à quelques variations sur la forme sans véritable infléchissement sur le fond. Le risque est donc sérieux que les régions se limitent à un habillage de leurs projets. Aussi, je vous demande de prendre l'engagement de vérifier, contrat par contrat, région par région, si les orientations que nous défendons avec vous en matière d'emploi se traduisent par des actions réellement nouvelles, si les projets de contrats de plan Etat-région prennent réellement en compte les orientations du Gouvernement en matière d'emploi ?

Que devient en 1989 la procédure des fonds de conversion dont les limites sont connues, mais qui ne partait pas d'une mauvaise intention ? Je pense, en particulier, pour les départements de la Marne et de la Haute-Marne, au fonds de conversion de la Marne moyenne.

Enfin, monsieur le ministre, votre ministère soutient l'agence nationale pour la création d'entreprises, qui développe des actions intéressantes. Pour avoir lancé avec l'A.N.C.E. une opération « Odace », je connais l'intérêt, mais aussi les limites de son action. J'ai pu constater l'an passé que l'A.N.C.E., dévorée par la fièvre libérale de votre prédécesseur, avait lancé une opération « points chance », qui était en fait une opération à caractère purement médiatique visant à assaïer la promotion du ministre. Cette campagne tout à sa gloire se voulait une généralisation des actions de l'A.N.C.E. en matière de créations d'entreprises. Elle a dénaturé les outils avec lesquels nous étions habitués à travailler ; les « points chance » ainsi créés se réduisent à leur plus simple expression.

Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, de ces « points chance », qui sont devenus des coquilles vides ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'Industrie et de l'aménagement du territoire.** Nous sommes très attentifs aux contrats Etat-région, tout en veillant, comme me l'a recommandé l'un de vos collègues ce matin, à ne pas y inclure la totalité des crédits de développement industriel ; ceux-ci, vous le savez, ne sont pas considérables, malgré l'inflexion positive enregistrée pour 1988.

L'évolution constatée ces dernières années est très positive et va dans le sens que vous souhaitez. Alors que les crédits de développement industriel ont décliné dans les proportions que nous connaissons, les crédits dont bénéficient les contrats Etat-région n'ont cessé de croître puisqu'ils sont passés de 160 millions à 280 millions de francs. Le taux de contractualisation atteint et même dépasse 50 p. 100. C'est une bonne chose mais il faut effectivement veiller à ne pas laisser s'engouffrer dans ces contrats tous les crédits dont nous disposons.

Vous connaissez toutes les actions que nous menons par le biais du fonds régional d'aide au conseil, le fameux F.R.A.C., de crédits pour la productique et l'aide aux embauches de cadres. Cette procédure permet de faire abonder très largement nos crédits par les collectivités territoriales et d'aboutir à des face-à-face locaux très utiles.

J'étudierai les besoins région par région. Je suis tout à fait disposé à poursuivre cet effort, tout en sachant que nous ne pouvons pas tout faire.

Le fonds de conversion de la Marne moyenne fait l'objet d'une attention particulière de ma part et de celle de M. Chérèque. Une concertation entre son cabinet et le vôtre, afin d'étudier les problèmes spécifiques de Vitry-le-François et de Saint-Dizier, serait particulièrement bienvenue. Il s'agit en effet d'un bassin d'emploi sensible, avec un taux de chômage particulièrement élevé, qui relève des mesures que nous préparons pour d'autres bassins.

En ce qui concerne l'A.N.C.E., nous avons modifié assez largement la structure de cette association, quasi exclusivement financée par mon ministère, mais sur laquelle notre action, du fait du statut de l'A.N.C.E., était relativement mince. Sans faire de l'interventionnisme, nous voulons maîtriser ce dispositif qui nous coûte cher mais peut être extrêmement efficace. Nous voudrions que cette association s'appelle désormais l'A.N.D.E., afin qu'elle se consacre essentiellement au développement des entreprises.

Il est vrai qu'un certain nombre de « points chance » n'existent que sur le papier. Mais quelques-uns sont tout de même actifs. Nous allons procéder à un inventaire. Soyez en tout cas assuré que mon ambition n'est pas médiatique. Il faut employer les crédits dont nous disposons de la manière la plus efficace possible. Je cherche simplement à créer, par ce moyen ou par un autre, des emplois. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Christian Bataille.

**M. Christian Bataille.** Les industries de construction ferroviaire sont aujourd'hui confrontées à de sérieuses difficultés. Celles-ci peuvent s'expliquer par les baisses de la commande nationale émanant de la S.N.C.F. et de la R.A.T.P., et notamment par les annulations de commandes décidées par le précédent gouvernement.

Toutefois, les entreprises concernées ne peuvent se contenter de justifier leurs déboires par une baisse des commandes d'Etat. En effet, les performances des sociétés françaises sur les marchés étrangers sont d'une grande médiocrité. On ne compte plus les échecs : Alstom battu par les Italiens pour le métro de Bogota, les A.N.F. battus par les Canadiens pour la deuxième tranche du métro de New York, Alstom battu par les Allemands pour le métro de Shanghai. Et l'on pourrait allonger cette liste funeste.

Cette industrie française, qui disposait il y a peu d'une incontestable avance technologique, est aujourd'hui dépassée par des concurrents internationaux plus entreprenants. Ce manque de combativité commerciale a des conséquences dramatiques pour l'emploi, en particulier dans le Valenciennois, où près de 2 000 emplois industriels sont aujourd'hui menacés, à Raismes et à Crespin.

Monsieur le ministre, quelles mesures entendez-vous demander aux entreprises privées concernées pour que le monde du travail et les populations ne fassent pas les frais de nouveaux sinistres industriels qui étaient évitables ? Quelles initiatives le Gouvernement et les entreprises envisagent-ils de prendre pour rendre à notre industrie ferroviaire sa combativité et retrouver le chemin du succès ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Notre industrie ferroviaire reste une des premières du monde. Elle a bénéficié d'un marché intérieur très fort, beaucoup plus fort, toutes proportions gardées, que celui de grands pays comme les Etats-Unis, qui avaient négligé ce mode de transport. Elle reste très vigoureuse au niveau européen.

Mais les besoins de la R.A.T.P. et de la S.N.C.F. ont fortement décliné. Le renouvellement du parc étant maintenant achevé, seules les commandes liées au T.G.V. peuvent laisser espérer d'importants contrats. Ceux-ci seront d'autant moins négligeables que le développement du réseau français du T.G.V. engendre, par une espèce d'osmose, des besoins chez nos voisins. Nous menons d'ailleurs une politique très vigoureuse pour que des voisins très proches - vous voyez à quels pays je fais allusion - adoptent le T.G.V. français. Une fois celui-ci devenu européen, il est certain que le marché s'accroîtra de manière importante. Mais toutes les usines de construction ferroviaire ne sont pas adaptées à la fabrication de ce type de matériel et les réductions d'emplois sont certainement inévitables.

M. Chérèque et moi-même sommes très attentifs à la situation des bassins d'emploi concernés, en particulier à celle du Valenciennois, que vous avez évoquée. Notre politique n'a pas varié : elle consiste à soigner les blessés, parce qu'il y en aura, par le traitement social, à favoriser la reconversion des personnes grâce à la formation et à réindustrialiser les bassins.

Nous disposons à cet effet de crédits que nous comptons consacrer aux régions sinistrées. Par ailleurs, tout en tenant compte des contraintes européennes, nous mettrons en œuvre tous les moyens afin d'attirer dans ces régions des industriels français ou étrangers disposés à investir massivement.

**M. le président.** La parole est à M. Christian Bataille, pour poser sa seconde question.

**M. Christian Bataille.** Les crédits de politique industrielle, bien qu'en augmentation sensible par rapport au précédent budget, restent à un niveau encore modeste pour nous permettre d'être présents à tous les rendez-vous. Ces crédits devraient notamment permettre de contracter avec les régions les nouveaux plans productifs. Ces crédits décentralisés, loin d'être un aspect second de la politique industrielle, sont de mon point de vue essentiels. Les plans productifs régionaux ont été une des initiatives les plus remarquables de ces dernières années ; ils ont permis de gagner plusieurs années dans la modernisation et l'équipement des P.M.I. et P.M.E. en facilitant l'investissement. Des milliers d'emplois ont été ainsi maintenus et confortés.

Monsieur le ministre, pouvez-vous préciser quels moyens le Gouvernement entend consacrer sur son budget propre aux plans productifs et, de manière plus générale, quel avenir vous voyez à cette politique ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, je suis attaché autant que vous au maintien et au développement de l'action productive. J'ai été le témoin très direct des résultats qu'elle a eus en ce qui concerne la modernisation des entreprises et l'amélioration de l'emploi. Je suis frappé par son succès auprès des chefs d'entreprise. Plus de 400 dossiers ont été soutenus par mon département ministériel de 1985 à 1987 dans le Nord-Pas-de-Calais et leur nombre s'accroît chaque année dans tous les secteurs, qu'ils soient traditionnels ou non : mécanique, textile, confection, matières plastiques.

Le financement n'est pas assuré uniquement par l'Etat. Il participe par le biais des crédits de politique industrielle et du fonds d'industrialisation des bassins miniers mais les régions et la Communauté y participent également, ce qui aboutit *grossa modo* à un triplement des crédits étatiques.

Il convient de développer cette procédure au cours des prochaines années car elle est exemplaire et particulièrement efficace. Si les crédits nécessaires sont dégagés - la réserve est importante - nous maintiendrons l'appui de mon ministère au plan productif du Nord-Pas-de-Calais. J'estime quant à moi, et mon collègue Jacques Chérèque est tout à fait de mon avis, que l'enjeu est important, voire décisif, et j'espère fermement que nous pourrons, dans les semaines qui viennent, trouver sur le plan budgétaire une solution répondant aux préoccupations que vous avez exprimées et que je partage entièrement.

**M. le président.** La parole est à M. Roger Léron.

**M. Roger Léron.** Monsieur le ministre, vous avez ce matin indiqué l'intérêt que vous portez au phénomène des créations d'entreprises, qui a permis de combler un certain nombre de pertes d'emplois dans des grands groupes et peut assurer le renouvellement du tissu industriel pour demain. D'ailleurs, la loi de finances rétablit l'exonération d'impôt pour les créations de sociétés, ce qui marque bien votre souci d'agir en ce domaine.

Vous savez que les différentes collectivités locales sont très attachées à tout ce qui peut permettre la création d'entreprises. Vous disposez vous-même d'un instrument, l'Agence nationale pour la création d'entreprises, dont vous avez au demeurant parlé.

Quelles orientations comptez-vous prendre en ce qui concerne les créations d'entreprises et l'action de l'Agence nationale pour la création d'entreprises, qui aimerait se voir proposer des directives un peu plus affirmées ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Votre question, monsieur le député, est tout à fait d'actualité puisque nous avons demandé il y a quelques jours à M. Demaegd d'accepter la présidence de l'A.N.C.E. ; nous allons par ailleurs bientôt nommer un nouveau délégué général. Nous allons donc connaître un nouvel élan, avec une direction entièrement remaniée. Par ailleurs, en accord avec le C.N.P.F., nous allons modifier les statuts de cet organisme, afin que l'influence du ministère de l'industrie, qui finance presque exclusivement l'opération, ne soit pas réduite à la portion congrue, comme c'était le cas jusqu'à maintenant.

L'Agence a tous les moyens nécessaires pour devenir un véritable outil d'accompagnement des P.M.E. et des P.M.I., à deux conditions toutefois.

Premièrement, il convient que cet organisme sorte de son ghetto parisien et œuvre sur le terrain. Il faut en effet aller à la rencontre des P.M.E., partout où elles se trouvent.

Par ailleurs, l'A.N.C.E. a peut-être été victime de son succès. Le développement d'entreprises nouvelles est en effet devenu un fait culturel relativement banal : tout le monde veut créer son entreprise. Il convient maintenant de permettre aux entreprises naissantes de se développer et de passer de la première enfance à l'adolescence, et si possible à la maturité. C'est dans cet esprit que nous voulons réorienter l'action de l'A.N.C.E., que nous rebaptiserons à cette occasion, je l'ai déjà dit, « Agence nationale pour le développement des entreprises ».

A cet égard, il faudra revoir un certain nombre de procédures auxquelles mon prédécesseur s'était attaché et qui n'ont pas donné tous les fruits qu'il espérait. Ainsi, sur 650 « points chance » labélisés, le nombre de ceux qui fonctionnent réellement est extrêmement réduit. Pendant ce temps, dans certaines villes de dimensions réduites, on en trouve parfois 4 ou 5. Leur développement est un peu foisonnant, pour ne pas dire anarchique, ce qui risque de stériliser l'action d'accompagnement.

Nous allons mettre un peu d'ordre dans tout cela. Nous développerons également des actions très concrètes qui s'articuleront avec l'ensemble des mesures destinées à promouvoir le développement industriel. L'Agence nationale pour le développement des entreprises sera naturellement une partie intégrante de ce dispositif.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Baumler.

**M. Jean-Pierre Baumler.** Monsieur le ministre, vous nous avez confirmé, lors d'une récente réunion de la commission de la production et des échanges, que votre ministère

avait engagé une réflexion sur une éventuelle restructuration de l'industrie chimique, sur des regroupements d'activités susceptibles d'améliorer les performances des groupes chimiques français.

Dans le cadre de cette réflexion, une mission d'étude a été confiée à M. Loïc Le Floch-Prigent.

Je comprends bien le souci qu'ont le Gouvernement et notre assemblée de créer les conditions qui doivent permettre aux groupes chimiques français d'affronter une concurrence internationale très vive et de se mesurer avec des chances de succès aux géants allemands ou anglais.

Il faut peut-être supprimer des doublons, pallier des absences, rechercher les synergies possibles, en un mot poursuivre les efforts de rationalisation entrepris depuis la restructuration de 1982.

Dans le cadre de ces projets de restructuration, il a été question du groupe E.M.C., qui figure au premier rang des fournisseurs industriels de l'agriculture française mais est aussi l'un des opérateurs sur le marché international de la potasse et de ses dérivés. Ici ou là, on a même évoqué un éventuel démantèlement de cette entreprise, ce qui ne manquerait pas de poser le problème du devenir d'E.M.C. Belgique, dont on connaît les bons résultats financiers, celui de Sanders, mais aussi et surtout celui des M.D.P.A., Mines Domaniales des potasses d'Alsace, qui ont connu et connaissent encore des difficultés, liées en particulier à la crise du marché mondial de la potasse, mais dont nous devons avoir présents à l'esprit les efforts réalisés par sa direction et ses salariés pour améliorer la productivité et les rendements. Je rappelle en particulier que le rendement tonnes/homme/jour est passé de 25,54 en 1986 à 27,75 en 1987, ce qui constitue le meilleur rendement jamais réalisé aux Mines domaniales des potasses d'Alsace.

Sans préjuger des décisions que vous serez amené à prendre, êtes-vous en mesure aujourd'hui de compléter l'information de l'Assemblée sur ce dossier et de préciser les intentions du Gouvernement quant à l'avenir du groupe E.M.C. et de sa filiale M.D.P.A. ?

Je me permets de compléter mon propos par une deuxième question.

Lors de votre passage devant la commission, abordant ce dossier, vous avez évoqué « l'après-potasse ». A cet égard, je tiens d'abord à rappeler que nous préférons, pour notre part, parler d'exploitation totale du gisement, de sondages comme ceux que nous espérons entreprendre l'année prochaine à Hettenschlag, de réouverture de puits de mine à Ungersheim, comme l'avait annoncé le Président de la République en 1985, lors de son voyage en Alsace. Nous sommes cependant conscients que nous devons préparer une réelle diversification des activités économiques dans ce bassin potassique, en un mot préparer l'après-potasse. A cet effet a été mise en place en 1984, à l'initiative du Gouvernement, une société de diversification, la S.O.D.I.V., filiale des M.D.P.A., dont l'activité a permis de créer près de 700 emplois en quatre ans.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous confirmer que votre ministère, dans le cadre du prochain contrat de plan Etat-région, tiendra les engagements financiers qu'il a pris en faveur de la S.O.D.I.V. en 1984 ?

**M. le président.** La parole est à monsieur le ministre.

**M. le ministre de l'Industrie et de l'aménagement du territoire.** Monsieur Bacumler, la chimie française se porte bien. Les entreprises qui relèvent du domaine public font en particulier apparaître aujourd'hui des résultats très supérieurs à ceux que l'on attendait.

J'ai été conduit à m'interroger sur la capacité de réaction de ces entreprises, sur leur capacité d'adaptation à un monde dans lequel des géants sont en train de se constituer. C'est pour cela que j'ai confié à un homme d'expérience, M. Le Floch-Prigent, une mission de réflexion sur nos atouts stratégiques, mais aussi sur nos faiblesses qui seraient de nature à entraver le développement de nos positions internationales dans le domaine de la chimie. Bien évidemment, c'est à partir d'une vision mondiale des choses que l'on peut mener une étude de ce genre, M. Le Floch-Prigent en est bien conscient et cela vaut pour toute autre industrie. L'E.M.C., compte tenu de ses importantes activités chimiques, entre naturellement dans le cadre de cette enquête, au même titre que les autres entreprises.

Je puis vous assurer que je n'ai pas du tout l'intention de faire du mecano industriel, ni dans ce domaine, ni dans d'autres. Je désire simplement savoir, de la bouche d'un expert, si nos entreprises sont bien armées pour résister au choc de la prochaine décennie.

La réflexion démarre, et autant dire qu'il est tout à fait infondé de parler maintenant du démantèlement de l'E.M.C. ou de son rattachement à un autre groupe. Ce sont là des rumeurs que je voudrais très fermement démentir. D'ailleurs, les résultats dégagés en 1988, qui font suite à des pertes, témoignent de la qualité de la gestion, de l'efficacité et de la solidité de l'entreprise.

Pas d'abandon donc !

La France défendra sa position de premier opérateur sur le marché international de la potasse. Elle poursuivra l'exploitation de ses mines jusqu'à l'épuisement des gisements, dont la date est encore lointaine - on parle aujourd'hui de l'après 2000 -. Aujourd'hui, les prix de la potasse ne sont pas bons. Elle maintiendra les importants efforts de productivité déjà réalisés : 8 p. 100 par an dans une activité qui est proprement minière, voilà un résultat que l'on doit saluer !

Le délai dont nous disposons nous permet de prévoir, même si, je le répète, nous devons pour l'instant faire face à des problèmes plus urgents, des opérations de reconversion industrielle et, surtout, les activités que l'E.M.C. pourra développer pour poursuivre son activité potassique. L'E.M.C. a accompli de très grands efforts pour devenir un des premiers dans le commerce international de la potasse.

Ces efforts doivent donc être poursuivis et assurer la survie de l'entreprise.

**M. le président.** La parole est à M. Roger Léron, pour poser sa seconde question.

**M. Roger Léron.** Monsieur le ministre, ce matin, les intervenants du débat général n'ont pas posé beaucoup de questions sur les économies d'énergie. Pourtant, de 1984 à 1988, de nombreuses régions ont, dans le cadre d'un contrat de plan, développé avec l'A.F.M.E. une politique active d'utilisation rationnelle de l'énergie.

L'efficacité et l'utilité de cette politique ont été prouvées tant par les résultats obtenus pour la balance des paiements que par les retombées locales en termes d'allègements de charges pour les usagers, de créations d'emplois et de protection de l'environnement.

Il serait d'ailleurs intéressant de dresser le bilan exact de l'influence de l'heure d'été dans cette réduction de la consommation d'énergie, pour en mesurer les avantages et les inconvénients, mais là n'est pas le point le plus important de ma question.

A partir de 1989, la maîtrise de l'énergie ne figurant pas parmi les thèmes du futur plan, la poursuite de l'action pourrait s'inscrire dans le cadre de conventions directes entre les régions et l'A.F.M.E. A cet égard, il me paraît essentiel de vous faire part de notre inquiétude quant au contenu des premières propositions pour 1989 adressées par l'A.F.M.E. aux régions.

Alors qu'il est envisagé dans le budget global de l'A.F.M.E. que ce contenu soit du même ordre en 1989 qu'en 1988, ce qui mettra un terme à la diminution décidée par le précédent gouvernement, les moyens que l'Agence se propose d'affecter aux actions décentralisées avec les régions diminuent de plus de moitié.

Le succès d'une politique de maîtrise de l'énergie reposant, pour une grande part, sur l'implication des partenaires locaux, la volonté de recentralisation qui semble être manifestée par l'A.F.M.E. au travers de ses propositions n'est-elle pas de nature à remettre en cause le travail de fond qui a été engagé au niveau régional ? Au contraire, ne conviendrait-il pas aujourd'hui de concevoir la politique de maîtrise de l'énergie dans une perspective de réelle décentralisation ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'Industrie et de l'aménagement du territoire.** Je vous remercie, monsieur Léron, de me permettre de m'exprimer sur un sujet que je considère comme essentiel.

Nous ne sommes pas nombreux, hors de cette enceinte, à considérer que les efforts pour les économies d'énergie doivent être pérennisés. Pourtant, ainsi que je l'indiquais ce matin, je considère qu'il s'agit là d'une œuvre de salut public. D'abord, en effet, nous ne savons pas de quoi l'avenir sera



fait et, dans le domaine de l'énergie, les fluctuations sont probables et peuvent être dramatiques. Ensuite, les économies d'énergie sont un facteur important du rétablissement de notre situation commerciale et industrielle vis-à-vis de l'étranger.

Nous avons encore beaucoup à faire. Il intéressera sans doute l'Assemblée de savoir que, sur les 21 millions de logements qui existent en France, plus de 16 millions ont été construits avant la mise en application de la première réglementation thermique. On peut parier que la plupart de ceux-ci ne sont pas du tout équipés.

Nous avons donc un important effort de sensibilisation et de développement des techniques à accomplir, s'agissant d'un domaine qui ne relève pas uniquement du discours et de la psychologie : il s'agit aussi de la mise en place de techniques de plus en plus affinées.

Nous ne songeons nullement à diminuer le rôle de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie. Bien au contraire, nous avons pu maintenir son budget. L'existence même de cette agence n'est donc plus contestée et sa productivité - si l'on peut parler de productivité s'agissant d'une agence d'intérêt public - est reconnue.

Sur tout ce que vous avez dit, je suis entièrement d'accord, ce qui me permettra d'être bref. Je n'ajouterai que quelques mots sur le problème de la décentralisation de l'action de l'Agence.

Il est vrai que le thème de l'énergie n'a pas été retenu parmi les cinq ou six grands thèmes qui feront l'objet d'une contractualisation. Mais c'est le cas de bien d'autres thèmes économiques très importants.

En fait, rien n'interdit à l'A.F.M.E. de contractualiser, et aux régions, avec ou sans l'aide de l'Agence, mais plutôt avec cette aide, de mener des actions en ce domaine.

Chaque fois que les régions le souhaiteront - j'insiste sur ce point car cela reflète les instructions que nous avons données à l'Agence, dans le respect des textes de décentralisation - l'A.F.M.E. pourra conclure avec elles des conventions directes. Dans quelques semaines ou dans quelques mois, nous pourrions vérifier de très près ce qui aura été fait.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Bachy.

**M. Jean-Paul Bachy.** Monsieur le ministre, ma question porte sur les relations entre le ministère de l'industrie et les grandes entreprises publiques.

La définition des orientations de ces entreprises a, en effet, des conséquences considérables sur la stratégie industrielle du pays dans le contexte international, et sur la politique d'aménagement du territoire à travers la localisation des emplois.

Je ne donnerai qu'un seul exemple : le groupe Thomson. Vous avez évoqué tout à l'heure le rôle que ce groupe entendait jouer dans la mise en œuvre de la télévision haute définition avec nos voisins européens. Je n'y reviendrai donc pas. En revanche, je voudrais appeler votre attention sur les inquiétudes qui s'expriment dans le secteur grand public de Thomson, concernant notamment les magnétoscopes et les matériels Hi-Fi, où l'on observe depuis quelque temps des délocalisations d'activités vers l'Asie du Sud-Est.

Je voudrais également vous interroger sur l'évolution des efforts de recherche du groupe dans le secteur de la défense, décisif pour notre indépendance nationale, et dans celui du câble.

La pérennité du plan « câble », mis en œuvre avant 1986, a en effet une incidence très lourde sur le maintien de l'emploi dans beaucoup d'usines du groupe, dont celle de Cabeltel, située dans mon département, les Ardennes. Il serait fâcheux que les efforts d'investissement et d'adaptation du personnel faits pour porter cette usine à un haut niveau de compétitivité ne soient pas poursuivis.

Plus globalement, j'aimerais vous demander quelle conception vous avez du rôle des entreprises publiques, comme Thomson, dans l'aménagement du territoire, pour le maintien ou la création d'emplois dans les sites de province, notamment dans les régions frontalières. Ces régions se trouvent placées en première ligne face à la concurrence internationale et jouent un rôle clef comme vitrines de nos industries nationales. Il me semble donc particulièrement important qu'elles bénéficient, en termes de stratégie industrielle, d'une attention privilégiée.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Monsieur Bachy, vous avez en fait posé une question générale rejoignant celle que M. Labarrère m'a posée ce matin sur Pechiney : quel rôle peuvent jouer les entreprises nationales dans l'aménagement du territoire ? Et vous m'en avez posé une autre, plus concrète, sur le groupe Thomson.

Je ne suis pas inquiet quant à l'effort de recherche du groupe Thomson.

Nous avons de nombreuses raisons de nous intéresser de très près à cette entreprise et à son effort de recherche. En effet, ses laboratoires travaillent pour une part importante sur des marchés d'Etat et, par ailleurs, année après année, nous soutenons fortement son effort propre de recherche. Je pense que les crédits de l'entreprise sont très convenablement utilisés.

Dans le domaine des équipements de haut de gamme, de haute technologie, pour lesquels la France ne fait pas partie des leaders mondiaux, nous avons là une entreprise qui se situe vraiment au niveau de la concurrence internationale. J'en veux pour preuves les marchés que Thomson emporte à l'étranger, dans les domaines de la défense, de l'équipement des aéroports, de tout ce qui touche à la grande électronique.

Il reste que les activités de l'entreprise, en particulier dans le domaine de la défense, parce qu'elles supposent un niveau de technique très avancé, utilisent plus de cols blancs que de cols bleus, plus de laboratoires que d'usines. Il est certain - je ne reprendrai pas les chiffres - que Thomson nous a créés à tous des problèmes d'emploi.

Que pouvons-nous faire ?

Il ne serait pas judicieux d'utiliser au premier chef les entreprises nationales, parce qu'elles sont nationales, comme des outils d'aménagement du territoire. Elles doivent être considérées essentiellement comme des entreprises, leur mission principale étant de créer des richesses, c'est-à-dire des emplois et des investissements, de faire des exportations et de conduire des recherches. Les outils d'aménagement du territoire sont des choses différentes.

Sur ce plan donc - j'exprime là une conviction très personnelle mais très profonde - ces entreprises doivent être traitées comme toutes les entreprises.

S'agissant de Thomson, il reste que, étant donné que nous sommes son actionnaire, nous pouvons, en ce qui concerne la localisation et, à plus forte raison, la délocalisation si elle se produit, faire prévaloir nos vues. Quoi qu'il en soit, je ne pense pas que des délocalisations importantes soient prévues. Actuellement, étant donné la mécanisation, qui est tout de même plus facile que dans le textile, et l'automatisation des activités, le poids de la main-d'œuvre reste faible ou tend à s'alléger dans ces secteurs qui, comme la défense ou l'électronique, sont très sophistiqués du point de vue technique. A partir de ce moment, la délocalisation n'est plus un danger : la différence de coût de main-d'œuvre n'est pas suffisante pour justifier des déplacements, auxquels, bien entendu, nous ne tenons pas.

Soyez certain que, dans les sites sensibles, nous demanderons à Thomson des explications très précises sur ses intentions en ce qui concerne l'emploi et, dans l'hypothèse où l'entreprise nous donnera la preuve qu'elle est obligée, compte tenu de fortes nécessités économiques, de réduire l'emploi, nous veillerons à ce que, comme Rhône-Poulenc et les Pétroles d'Aquitaine, elle mette tout en œuvre pour reconvertir les personnes et réindustrialiser les sites.

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 n° 160 (rapport n° 294 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Industrie et aménagement du territoire : Industrie et article 66 (suite).

Annexe n° 18. - M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial ; avis n° 299, tome VI, de M. Roger Mas, au nom de la commission de la production et des échanges.

Industrie et aménagement du territoire : Aménagement du territoire.

Annexe n° 19. - M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial ; avis n° 299, tome VII, de M. Michel Dinet, au nom de la commission de la production et des échanges.

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-huit heures cinquante-cinq.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN